

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XL

LEVIS, AVRIL 1934

No. 4

LA FAMILLE PLANTE

On trouve le nom de Bernard Planté, chirurgien, âgé de vingt-deux ans, dans le livre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le mois de juin 1748. Ce Bernard Planté ne peut être autre que Dominique-Bernard Planté, fils de Dominique Planté, chirurgien-major de l'Hôpital royal de Préchac, et de Blaise des Palingues, de Saint-Saturnin, diocèse de Tarbes, province de Bigorre. Il avait dû faire le voyage de France à Québec, au printemps de 1748, dans un vaisseau marchand, en qualité de chirurgien du bord.

Planté, à sa sortie de l'Hôtel-Dieu, trouvant le pays de son goût, décida de s'y établir. Il fixa ses pénates dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, près Québec.

Les dossiers de nos vieux tribunaux nous ont conservé le souvenir d'un procès intenté par le chirurgien Planté à un client récalcitrant, Augustin Béland, domestique ou engagé du curé de la Pointe-aux-Trembles. Planté, appelé chez les parents de Béland, pour le guérir d'une maladie subite, l'avait d'abord saigné au bras, le lendemain au pied et, encore le même jour, au bras. Les *saignées* étaient en grande vogue à cette époque chez nos chirurgiens. Le malade, au lieu de guérir, empira, et crut prudent de demander un autre chirurgien, le sieur Mathon. Celui-ci le remit sur pieds presque aussitôt. Planté, un

mois plus tard, envoya sa note à son ancien patient. Il réclamait vingt-six livres. Béland, refusa de payer, fut poursuivi et le juge lui donna raison. Le chirurgien Briault, entendu comme expert par la cour, réduisit le compte de son confrère à dix livres. Planté, tout de même, perdit sa cause probablement sur un point de droit.

Dominique-Bernard Planté, qui ne faisait pas fortune comme chirurgien, se décida à mettre deux cordes à son arc. Le 8 août 1772, après avoir exercé la médecine pendant près d'un quart de siècle, il se faisait donner une commission de notaire pour le territoire compris entre le Cap-Rouge et les Grondines exclusivement. Il continua à pratiquer comme chirurgien en même temps qu'il exerçait sa charge de notaire.

Le chirurgien-notaire Planté décéda à la Pointe-aux-Trembles le 11 septembre 1782. Son acte de sépulture le qualifie de notaire royal, chirurgien et maître-chantre. Il avait donc ajouté une troisième corde à son arc.

Dominique-Bernard Planté s'était marié deux fois. Il avait épousé en premières noces Marie-Thérèse Faucher, et, en secondes noces, Marie-Joseph Faucher. Peut-être étaient-elles parentes mais elles n'étaient pas soeurs. Il eut des enfants de ses deux unions.

L'aîné des fils du chirurgien Planté, Joseph-Bernard, né à la Pointe-aux-Trembles le 19 décembre 1768, fit de solides études au séminaire de Québec. Admis à la profession de notaire le 11 novembre 1788, sa science légale, son jugement et son honnêteté lui créèrent bientôt une des études les plus achalandées de Québec. Il fut député de Hampshire de 1796 à 1808 puis de Kent de 1808 à 1809. Nommé, en 1801, inspecteur du Domaine du Roi et greffier du Papier Terrier, M. Planté fut, en 1808, un des fondateurs du *Canadien* avec Pierre Bédard et Jean-Thomas Taschereau. Le gouverneur Craig, qui n'aimait pas le *Canadien*, ne pouvait se venger de M. Planté comme député. Mais il était en même temps que député fonctionnaire civil. La loi permettait alors le cumul des deux charges. Craig destitua donc M. Planté comme inspecteur du Domaine du Roi. Le gouverneur offrit la charge à l'avocat plus tard juge Perrault. Celui-ci la refusa pour ne

pas profiter du malheur de M. Planté. On connaît le touchant épisode raconté par M. de Gaspé. Sur les conseils de M. Perrault, M. Planté alla s'expliquer avec sir James Craig, qui lui remit sa charge presque aussitôt. Quant à M. Perrault, il fut, trois mois plus tard, récompensé de sa belle conduite, par la charge de solliciteur général. Après tout, sir James Craig n'était peut-être pas l'ogre qu'on a dit.

M. Planté décéda presque subitement à Québec le 13 février 1826.

Le juge Pierre Bédard disait de M. Planté, quelques jours après sa mort: "Pauvre M. Planté! J'ai éprouvé qu'il n'y a personne qui m'ait été plus cher que lui. Il est un de ceux dont l'éloignement m'a fait trouver ma résidence ici (Trois-Rivières) aussi dure que je l'ai trouvée, et que je me flattais de revoir quand elle serait finie; si jamais elle finit, ma satisfaction ne pourra plus être complète.

"Je me suis rappelé tout ce qu'a fait M. Planté dans la Chambre; son courage et sa constance ont toujours été plus loin que la force de sa constitution n'aurait dû lui permettre. Les soucis et les inquiétudes qu'il a pris dans les affaires et dont j'ai été témoin ont contribué, je crois, à affaiblir sa force physique. C'était une belle âme dans un corps faible."

Joseph-Bernard Planté avait épousé à Québec, le 20 mai 1794, Marie-Louise Berthelot, fille de Charles Berthelot, marchand, et de Thérèse Roussel. Madame Planté décéda à Québec le 9 juin 1826.

De leur mariage étaient nés neuf enfants:

1° Joseph-Antoine Planté, né à Québec le 3 mars 1795. Il causa bien des peines à son père et à sa mère. Celle-ci fut obligée de le faire interdire pour prodigalités quelques jours après la mort de son père, le 20 février 1826.

2° Marie-Louise Planté, née à Québec le 1er octobre 1796. Décédée en bas âge.

3° Marie-Geneviève Planté, née à Québec le 11 mars 1798. Décédée au même endroit le 6 juin 1798.

4° Charles-Denis Planté, né à Québec le 16 février 1799. Il fut admis à la profession de notaire le 9 octobre 1824. Il s'occupa aussi de milice et fut aide-major de la quatrième division de la milice de la ville et banlieue de Québec.

Marié à Québec, le 30 mai 1826, à Catherine-Sophie Amyot, veuve de Charles-Stanislas Schultz, le notaire Planté décéda le 11 mai 1836. Sa veuve lui survécut jusqu'au 14 mai 1873. Elle décéda à l'âge de 82 ans.

5° Marie-Julie Planté, née à Québec le 3 mai 1800, devint, le 10 juin 1821, l'épouse de Georges-Barthélemi Faribault, le célèbre archéologue et bibliophile. Elle décéda à Paris le 18 mars 1752, au cours d'un voyage entrepris avec son mari. Quatre ans plus tard, M. Faribault ramenait les restes de sa digne compagne au pays natal pour les déposer au cimetière de Sainte-Foy.

6° Pierre-Philippe Planté, né à Québec le 2 juin 1801. Décédé en bas âge.

7° Rosalie-Josephte Planté, née à Québec le 11 mai 1802. Décédée en bas âge.

8° Eléonore Planté, née à Québec le 30 janvier 1804. Décédée à Sainte-Foy le 16 octobre 1804.

9° Bernard-Ambroise Planté né à Québec le 18 janvier 1806, fut lui aussi notaire et reçut sa commission le 23 février 1829. Il décéda à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette le 20 novembre 1830.

La famille Planté n'existe plus au Canada (1).

P.-G. R.

QUESTION

Dans la *Revue canadienne*, livraisons des mois de novembre et de décembre 1883, puis de janvier et de février 1884, le regretté sénateur Pascal Poirier avait commencé une intéressante étude sur l'historique abbé de Queylus (Gabriel Thubièrre de Lévy de Quélus), mais elle s'arrête soudain en février 1884, aux mots "à continuer".

L'auteur a-t-il publié cette biographie ailleurs?

NUMIS.

(1) A consulter sur Joseph-Bernard Planté une étude historique et biographique de M. F.-J. Audet dans les Mémoires de la Société Royale du Canada année 1933.

JOURNAL TENU PENDANT LE SIEGE DU FORT
SAINT-JEAN, EN 1775, PAR FEU M. FOUCHER,
ANCIEN NOTAIRE DE MONTREAL

(Suite et fin)

—
Octobre, 13.

L'ennemi après nous avoir tiré deux coups de canon à l'heure de la Diane comme de coutume, a gardé le silence le reste du jour où il a venté un gros vent de nord; son silence a été occasionnée par le travail d'une batterie qu'ils dressent vis à vis de notre fort avancé du côté du sud, pour y mettre deux mortiers et deux canons; on leur a envoyé 13 bombes de nos forts et tiré plusieurs coups de canon, auxquels ils n'ont daigné répondre.

Octobre, 14.

A notre réveil nous avons vu dans notre fort avancé deux déserteurs venus de l'ennemi à trois heures et demi qui rapportent qu'il nous vient mille hommes de renfort; qu'ils avaient perdus deux hommes tués de nos bombes hier, que la maladie et la misère étaient dans leurs camps, que toute l'armée bostonnaise était composée de trois mille hommes que Mr Montgomery avait reçu hier des boeufs des habitants de Chambly qui lui jurèrent que c'étaient les derniers qu'ils lui amèneraient, premièrement par ce qu'il ne voulait pas les leur payer à leur prix, et demande, secondement parce qu'ils risquaient de perdre leurs terres en le secourant, enfin parce qu'ils savaient qu'il nous venait du secours. Mr Montgomery au rapport de ces déserteurs a fait courir le bruit dans son camp qu'on pendait au nôtre ses déserteurs et ce pour les retenir. Ces déserteurs disent encore que Mr Montgomery n'avait ordre du Congrès que de nous attaquer s'il voyait jour à réussir, sinon de revenir promptement, cette manoeuvre n'étant que pour contenter le peuple, qu'il ne saurait enfin nous attaquer d'assault. Ils disent encore qu'un Canadien ayant voulu se signaler à leur batterie du Sud eut le malheur d'en sortir avec la qualité d'un demi homme, un raisin de notre canon ayant causé ce malheur.

Depuis midi et demi jusqu'à la fin du jour, le feu de l'ennemi a été tel que nous ne l'avons encore vu. Un boulet

parti du sud a passé par une fenêtre de la maison de M. Christie autrement de notre premier fort, a brisé deux cloisons, un buffet, et sortant par ricochets dans la cour a frappé dans le dos de Mr Freeman, Lieutenant du 7^{me} Régiment, l'a étendu mort au milieu de la cour et a été mourir dans le pied d'un parapet ayant passé entre les deux jambes d'un factionnaire a qui il n'a fait d'autre mal que de lui étonner une jambe dont il a boité pendant quelques jours. Une bombe a tombé dans cette maison après avoir percé la couverture et le plancher de deux chambres, a resté sur le plancher de la poudrière sans autre dommage que de briser les planchers et cloisons de cet appartement, avec blessure légèrement à trois soldats. Pendant ce feu notre gros obusier envoyant des bombes de volée sur la batterie du Sud, un reste de boure étant encore en l'air a tombé dans un barril où il y avait encore neuf livres de poudre, au moment qu'un canonier en approchait pour recharger de nouveau, le feu a pris au barril, lui a brûlé entièrement le visage lui a dépouillé les deux bras, brûlé légèrement le visage du Sergent Guay et brûlé les jambes et mis le feu aux hardes d'un soldat qui les servait, lequel on éteignit à l'instant en le dépouillant par pièce et morceaux. La nuit froide a été tranquille.

Octobre, 15.

Le feu de l'ennemi a recommencé à l'heure de la Diane. Un nommé Pierre Cotté, soldat émigrant, cuisinier des Volontaires, officiers du parti de Mr de Longueuil, revenant du bord de l'eau, la chaudière à la main, a eu les deux cuisses emportées d'un boulet de canon hors du fort, il est mort un moment après.

Un soldat hors du fort faisant la cuisine pour les officiers a reçu un coup de mousquet dans la cuisse dont il est tombé sans connaissance, on l'a apporté au premier fort, on lui a tiré la balle de dedans la vessie, le feu a modéré par intervalles et a repris vivement depuis une heure et demie jusqu'à la nuit.

Nos Canoniers estiment que l'ennemi a brûlé aujourd'hui cinq cents livres de poudre. Deux de ses boulets du camp du sud ont frappé dans la maison de notre fort, l'un a percé la couverture de travers en travers et a été mourir dans le bois. Un autre à côté et au-dessus de la porte a frappé dans la bri-

que et est tombé au pied de la muraille. Un troisième a frappé un pieu du fort dont l'éclat a blessé un homme à la jambe et une femme à la tête mais légèrement.

Sur les cinq heures un détachement de Bostonnais nous a fait une fusillade de dedans le bois, une de leurs balles est venue au pied de la porte de l'appenti de Mr Belêtre. La nuit a été tranquille jusqu'à minuit et demi où on nous a envoyé du camp d'en haut deux bombes et un coup de canon, et du camp du Sud trois coups de canon, auxquels on a fait aucune réponse, nous contentant de les observer. Nous avons vu toute la nuit des feux à leurs barques et à la maison de Mr Hazen, nous augurons que ce sont quelques signaux de leur part. Notre Goelette et le Rogalet sont échoués près de terre, criblés du canon de l'ennemi. La barque ayant son étambotte brisée et le grand mat fracassé.

Octobre, 16.

L'ennemi nous a fait feu de ses deux camps, un nomme Cazalais, menuisier travaillant à faire des guérites près le premier fort, vient d'avoir un bras emporté d'un coup de canon, nonobstant que le feu de l'ennemi n'a point cessé de la journée, et a redoublé depuis 4 heures jusqu'à cinq. Quatre boulets ont frappé la maison de notre fort avancé et deux boulets ont donné dans le toit de notre appenti, au dessus de la porte, dont les éclats chassés par le premier ont blessé légèrement aux jambes et aux bras Messieurs La Marque, au pied, Desruisseaux au bras, Chenad au pied et Lajoie à la jambe, ces deux derniers étaient assis jouant au piquet, les autres les regardaient.

Pendant ce feu Mr Belêtre et moi étions sur les chevaux de frise en dehors des parapets de notre fort avancé, occupé à lire mon journal, à la faveur des coups de fusil qui nous venaient de dessus le bois sur nos deux forts, n'y ayant aucune place où l'on fut à l'abri du canon, de la bombe ou du fusil.

Mr Monin qui était alors dans la Cour du premier fort, a reçu dans son chapeau une balle qui s'est éteinte dans la forme, entre la coëffe sans le blesser aucunement.

L'un des quatre boulets qui ont donné dans notre fort et dans la maison a mis la redingotte de Mr Vincennes par

éguillettes, sur le lit de camp où il couchait, heureusement il n'y avait personne dans cet appartement.

Un autre boulet qui a percé le mur d'un travers à l'autre a couvert de morceaux de brique un soldat dans la boulangerie qui en était pleine et n'a blessé que lui encore légèrement. La nuit a été tranquille et un peu froide.

Nous avons entendu dans la journée un grand bruit de canon venant de Chambly.

Octobre, 17.

Ce matin le canon et la mousqueterie de Chambly sont venus jusqu'à nos oreilles avec beaucoup de bruit. L'ennemi nous a tiré deux coups de canon il a repris par intervalle depuis huit heures. Un boulet vient de blesser deux soldats dans le premier fort, l'un a la giberne emportée et l'autre le côté endommagé. Deux autres boulets viennent de frapper dans la maison de notre fort l'un a passé à travers la chambre de Mr Williams qui nous a envoyé sur notre toit plusieurs briques et a détaché une corne d'original qui m'a blessé légèrement la cheville du pied et a aussi répandu beaucoup de briques sur le toit de Mr Belêtre. Mr Williams ayant changé de chambre aujourd'hui vient d'y recevoir un boulet de l'ennemi sans dommage qu'à sa musique.

Une bombe vient de tomber au pied de la porte de notre appenti, un soldat passant s'est venu planté entre elle et moi que Mr Lamarque tenait par la main pour m'avertir de la bombe, ce soldat fut si interdit qu'il resta debout au même endroit, la bombe ayant éclaté à ses côtés a répandu ses éclats de tous côtés et ne lui a fait d'autre mal que de lui envoyer des mottes de terre sur le corps dont une lui a seulement déchiré la joue.

Un boulet vient de passer par une fenêtre dans la boulangerie et s'est éteint dans un mur de refente; le boulet qui a brisé la chambre de Mr Williams a été tombé entre les deux jambes d'un factionnaire le long des parapets sans lui faire autre mal que de lui étonner une jambe.

Durant ce feu qui a duré deux heures, l'ennemi nous a envoyé que 12 bombes, mais nos deux maisons sont méconnaissables par la quantité de boulets de canon de ses deux batteries.

La journée et la nuit ont été belles et tranquilles.

Messrs Robertson, Rainville et Antoine Dupré sont partis cette nuit pour porter des lettres à Mr le Général.

Octobre, 18.

Le canonier brûlé de la poudre le 14 vient de mourir rendant le sang par le nez et un des deux blessés d'hier à côté du canon. Le soldat blessé dans les parties le 15 vient de mourir. Deux boulets venant de la batterie du sud viennent de frapper dans la maison de notre fort sans blesser personne. Un troisième vient de frapper dans le côté d'un canonier monté au grenier pour fouiller dans son sac et l'a étendu mort dans la place. On vient de poser les mouches à M. de la Corne dangereusement malade. Nous venons encore de recevoir deux boulets dans la maison sans blesser personne.

Le feu a cessé et la nuit belle est venue sans qu'on nous ait tiré aucune bombe.

A neuf heures l'ennemi nous a fait trois décharges de fusil dedans le bois, nous avons couru aux armes sans nous en servir, cependant il nous ont enlevé tous les choux des jardins sans qu'on s'en soit aperçu.

Octobre, 19.

Dès le matin jusqu'à neuf heures la canonade de l'ennemi n'a cessé, cinq de ses boulets ont frappé dans la maison de notre fort, tout le reste du jour, nous avons eu le même feu sans blessure qu'une femme blessée légèrement d'un bois chassé par le boulet. La nuit a été belle jusqu'à minuit où la pluie a repris. J'ai veillé cette nuit Mr De la Corne que j'ai quitté à l'extrémité.

Octobre, 20.

L'ennemi nous a envoyé un officier en ambassade accompagné d'un tambour. C'était le tambour Major de Chambly rendu à l'ennemi le 18 du présent après un jour et demi de siège. Le premier jour avec un canon et la seconde demi journée, avec deux canons. Ils ont fait présent à l'arrivée de 13,300 livres de poudre, 150 quarts de farine, etc., et leurs drapeaux, sans morts ni blessés que ce tambour qui avait une égratignure à la cuisse, d'une roche d'une courtine où il y avait un trou large comme un demi minot, un autre à passer la tête et un troisième à la tête de la cheminée.

Le commandant de ce fort prisonnier pria Mr notre Commandant de laisser passer devant ses forts dix bateaux

venant du camp d'en haut de Mr Montgomery, pour le transport de leurs bagages femmes et enfants prisonniers de Chambly ce qui lui fut accordé aux conditions que ces bateaux cotoyeraient la côte du Sud pour ne pas voir de près le dommage fait à nos forts par leurs canons: deux heures après nous avons vu passer et repasser ces bateaux chargés des prisonniers de Chambly.

Mr De la Corne vient de mourir à 4 heures et demi et a rendu par la bouche à différentes fois (depuis 4 heures du matin) l'abçès qu'il avait dans le corps.

Depuis l'arrivée de l'embuscade nos forts non plus que l'ennemi n'ont fait aucun feu.

Il y avait dans le fort de Chambly lorsqu'il s'est rendu 10 pierriers, 5 mortiers, 2 canons de 4, 300 bombes, 13,300 livres de poudre comme j'ai déjà dit autre part, 150 quarts de farine et leurs drapeaux, perdus, dit-on, pour la troisième fois, ce Régiment qu'on nomme le 7ème se rend méprisable par cette prise.

Mr de Rigaudville de Québec qui venait, dit-on, au secours de ce fort avec 300 hommes a été fait prisonnier à Verchères. On nous a retranché nos rations aujourd'hui et réduit à une demi livre de pain et un quarteron de lard.

Octobre, 21.

A dix heures un ambassade est arrivée du camp d'en haut, de chez Mr Montgomery, en bateau, avec un tambour, on a été le recevoir à quelque distance de notre fort avancé, il a entré comme le premier les yeux bandés, il a amené trois femmes de soldats qui étaient dans nos forts. On a demandé à Mr le commandant s'il en voulait encore recevoir quelques-unes, à quoi répondu non, nos provisions de vivres étaient trop courtes pour les donner à des femmes inutiles dans nos forts.

A quatre heures et demie nous avons donné la sépulture à Mr Lacorne, à six pieds du coin d'en haut d'un Bastion de l'ancien fort, à quatorze pas d'un arbre faisant la première couverture d'une cassematte de Messieurs Moquin, Delorme, Hervieux, etc., et en ligne droite de la communication prenant au bord des fossés de notre fort avancé.

A cinq heures nous avons reçu six coups de canon de l'ennemi, on lui en a tiré trois d'un canon de 24 à 19 bombes sans accidents chez nous : toute la nuit il a mouillé.

Octobre, 22.

Ce matin on nous a tiré six coups de canon le 5ème a frappé au haut de la porte de la maison de notre fort, a entré dans la chambre de Mr le commandant, tandis qu'il prenait du thé avec ses messieurs, a couvert la table de mortier et une brique a déchiré la jambe du captne Strong.

A quatre heures et demie le feu a recommencé, l'ennemi nous a tiré cinq coups de canon dont deux boulets ont entré, l'un dans le grenier et l'autre dans la chambre du commandant, a couvert de poussière et a blessé légèrement quatre officiers par des briques et du mortier, notre fort lui a envoyé 15 bombes. La nuit a été belle et tranquille.

Octobre, 28.

Nous avons aujourd'hui dressé un acte authentique de la sépulture donnée à ceux qui sont morts et ont été enterrés à St-Jean, savoir aux catholiques seulement.

Le canon a tiré chez l'ennemi comme de coutume, le premier coup a traversé le grenier de la maison, le second a tombé dans la boulangerie, a blessé le premier boulanger à l'oeil par du mortier. A onze heures un boulet a frappé la porte de la maison, a encore entré dans la chambre de Mr le commandant, a brisé plusieurs pistolets.

Un autre coup dans la boulangerie a brisé trois fusils et a blessé dangereusement un sergent au front d'une brique ou roche.

Depuis trois heures jusqu'à six heures il y a eu un grand feu, notre fort a envoyé 24 bombes et tiré six coups de canon de 24 et notre premier fort a envoyé 3 volées de quatre mortiers, il n'y a eu aucun accident de ce feu sinon un de nos soldats qui a reçu à la main un éclat chassé par le boulet.

Octobre, 24.

L'ennemi nous a tiré un coup de canon à l'heure de la Diane, il y a eu silence de part et d'autre jusqu'à quatre heures, le feu a recommencé et notre fort a encore envoyé sept bombes, à 8 heures nous avons entendu six coups de canon dans le bois.

Octobre, 25.

On nous a tiré depuis le matin jusqu'à midi quelques coups de canon, l'un d'eux a percé la cheminée de la maison, le boulet a tombé dans la chambre des officiers et répandu quantité de mortier sur notre toit.

Mr de Belètré pour lors en cette chambre a été blessé légèrement à la cheville du pied, du boulet qui roulait encore; on vient d'entendre dix coups de canon de la ville. Le feu a continué toute l'après-midi. Deux boulets ont frappé la maison, l'un dans la boulangerie et l'autre dans la chambre des officiers sans blesser personne.

Notre premier fort a reçu quelques coups de fusil dans la nuit qui a été froide, ayant gelé à glace.

L'habit du capitaine Strong a été coupé en plusieurs morceaux d'un coup de canon.

Octobre, 26.

Le canon de l'ennemi nous a chauffé pendant une heure, nos deux forts lui ont répondu vivement de leurs bombes et canon. Un boulet a traversé le toit de notre maison, le feu a cessé le reste du jour de part et d'autre.

Quelques-uns de nos messieurs soutiennent *avoir vu après le jour couché* le feu de quelques bombes sur Montréal (1) jusqu'à dix heures. Toutes ces nouvelles ainsi que le bruit du *canon* et de la *mousqueterie* que nous entendons différentes fois, partir comme de la ville nous jettent dans des perplexités continuelles, pour deux ou trois heures d'espérance et de joie qu'elles nous donnent quelques fois pensant qu'il nous vient du secours de la ville, nous sommes ensuite des 4 ou 5 jours dans des inquiétudes accablantes pensant réellement qu'on tentait de nous secourir et qu'à chaque fois nos amis et nos frères auraient été battus et repoussés, n'entendant plus le même bruit et n'apprenant aucune nouvelle de la ville, on ne peut imaginer une position plus souffrante quelqu'étude que nous fissions chacun à part, pour nous rassurer contre de telles alarmes. La nuit a été belle mais froide, avant gelé à glace.

Octobre, 27.

(1) Si l'auteur entend parler de la veille ces bombes pouvaient être des signaux du Gouverneur ou de l'ennemi, ou si ce fut le soir des fusées qu'il tira en réjouissance de la victoire.

Ce matin nos forts ont tiré trois coups de canon sur l'ennemi sans réponse de sa part.

A dix heures notre fort lui a envoyé quelques bombes auxquelles il a répondu par intervalle de quelques coups de canon. Notre fort avancé a tiré plusieurs coups de canon de 24 et lui a envoyé vingt bombes et notre premier fort quatre bombes et plusieurs coups de canon.

Quelques-uns de notre camp soutiennent avoir entendu tirer du canon de la ville.

Deux canons de l'ennemi ont frappé l'un dans notre boulangerie et l'autre dans le toit de notre maison, sans blesser personne. Le sujet de notre feu toute la journée vient d'avoir vû leurs bateaux traverser du sud au nord à trois quarts de lieue au-dessus de notre fort avancé probablement c'était la garde qu'ils relevaient par une autre. Il a fait toute la journée un beau soleil.

Sur le soir le feu a repris, un boulet ayant traversé le toit a tombé contre le cadran au milieu de plusieurs officiers sans faire mal à personne. Deux autres boulets ont tombé dans la boulangerie et n'ont blessé personne, quoiqu'elle fut pleine de monde, un seul a frappé dans le havresac du nègre de Mr Robertson et en a cassé un petit miroir dedans. Le feu n'a duré qu'une demi-heure. La nuit a été calme et froide.

Octobre, 28.

L'un des deux déserteurs venus en trois reprises a retourné au camp de Mr Montgomery cette nuit.

Il est arrivé ce matin un sauvage du camp ennemi qui rapporte que nos gens sont retranchés à Longueuil après avoir empêché le débarquement des Bostonnais qui se sont retirés à la Prairie. Il dit cinq mille hommes de troupes arrivés à Québec, dont deux mille Écossais débarqués à Montréal avec beaucoup de Canadiens de Québec sous les ordres de Mr Prescott. Mr Carleton à la tête de tout notre monde soldats et Canadiens du Nord, ont débarqué à Longueuil avec 3 pièces de canon, à la faveur du feu des frégates qui avaient amené la troupe.

Ce sauvage dit encore que MM. Rainville et Dupré au retour de Montréal ont été fait prisonniers à la Prairie et conduits à la barque des Bostonnais. Il dit encore qu'il y a 400 Sauvages à Montréal, 100 Sauvages courtes oreilles, en con-

seil au Lac qui doivent joindre ces premiers Sauvages et que les habitans du sud ne veulent plus rien vendre aux Bostonnais.

Il dit que les marchands de la ville ont chacun 100 hommes sous leur commandement et que les Bostonnais sont dispersés 30 ou 40 hommes au plus dans chaque maison. Nous apprenons de Mr Walker qu'un détachement d'Anglais, Français et Sauvages par ordre de Mr le général l'a sommé de se rendre prisonnier, qu'ayant refusé d'ouvrir la porte il fit feu ainsi que sa dame sur ceux qui venaient pour le prendre dont il y eut un officier blessé à l'épaule et un autre à la cuisse, pourquoi on avait brisé la porte de la maison après quoi on avait mis le feu à la maison pour obliger sa dame à descendre, laquelle se voyant en danger de mort demanda une échelle et sortit par une fenêtre et qu'ensuite on avait lié le Sr Walker et ses gens deux à deux pour les amener à la frégate. Nous apprenons par ce même sauvage que les sauvages du Sault ont offert leurs services à Mr le général, lequel leur a répondu, j'attends le reste des troupes qui sont en chemin par terre et quand je serai à la Prairie avec eux, vous m'accompagnerez jusqu'à St-Jean si vous le voulez.

Ce sauvage est reparti de St-Jean avec une petite lettre roulée dans ses cheveux pour Mr le général à 3 heures et promet sous deux fois 24 heures de nous apporter une réponse. On dit que Mr Mackay et le Sr Rainville et autres en la Prairie ont été pillés en leurs biens. C'est le même sauvage qui est l'auteur de cette nouvelle. Nos deux forts ont bombardé l'ennemi toute la journée sans réponse de sa part.

On a fait brûler entre nos deux forts près du bois une vingtaine de carcasses, pour raison, dit-on, que la poudre en était mouillée. La nuit était froide.

Octobre, 29.

Messrs Mackay, Monin, Moquin, La Magdeleine, Hervieux, Auger, Houde etc, au nombre d'une vingtaine ont été à la découverte au petit jour, au camp d'en bas; arrivés environ à deux arpens dans le bois, Mr Monin à la tête des découvreurs a rencontré deux Bostonnais ensemble près d'un arbre, l'un d'eux a parti à l'instant et l'autre n'ayant point son fusil en mains a été saisi au collet par Mr Monin avant de pouvoir le prendre, faisant quelque résistance et ne vou-

lant point se rendre, un nommé Plante habitant de la Rivière du Loup l'a désarmé et Mr Monin pour lors avec Mr Moquin l'ayant saisi chacun par un bras, l'ont entraîné par-dessus l'arbre derrière lequel il était appuyé et l'ont amené à la tente de Mr Mackay, en attendant le lever de Mr le commandant. Ce prisonnier nous apprend que Mr Montgomery n'est plus que le second de l'armée, Mr Skeyler commandant à Carillon en était général. Il dit que l'armée est composée de 2000 Bostonnais et 1000 Canadiens avec plusieurs Sauvages, ayant enlevé leur monde et leurs canons de la batterie d'en haut, ils ont fait une nouvelle batterie au camp d'en bas à la pointe du bois, avec trois mortiers pour consommer les bombes qu'ils ont trouvées à Chambly.

Il dit bien qu'il y a eu bataille à Longueuil entre les citoyens de la ville et les Bostonnais mais que le bruit du canon que nous avons entendu jeudi, 26 du courant (1) a été occasionné par une réjouissance à Montréal en conséquence du secours qui nous vient.

Que l'ennemi compte St-Jean à lui et veut hiverner dans la banlieue.

On a renfermé ce prisonnier à l'hôpital.

On a transporté une partie de nos mortiers au premier fort pour répondre à la nouvelle batterie de l'ennemi. Et depuis ce matin jusqu'à une heure nos forts ont fait un feu sans relâche, leurs canons du sud nous a vivement riposté. Un boulet a donné dans l'épaule de nos fours, un autre dans un parapet près de la maison.

A trois heures un boulet a donné dans la maison de Mr Christie, un autre dans le haut de la porte de notre fort, jusqu'à huit heures, nos mortiers et canons n'ont point dérougis mais l'ennemi n'y a répondu que de loin à loin et d'heure en heure, notre canon de 24 toute la nuit a tiré et le premier fort de demi-heure en demi-heure a tiré bombes et canon.

Sur les neuf heures nous avons reçu la décharge d'environ quinze coups de fusil. La nuit a été froide.

(1) Peut-être que ces coups de canon qui ont eu lieu vers les 10 heures du soir était le signal des préparatifs du départ pour le lendemain matin. En ce cas l'action à Longueuil aurait eu lieu le 27 matin et la nouvelle aurait pu parvenir aux Trois-Rivières le 28. Peut-être aussi furent-ils tirés au retour.

Ce matin à notre lever le canonnier blessé d'une brique le 23 dans la boulangerie, vient de mourir.

L'ennemi ne nous a tiré ce matin qu'un coup de canon de sa batterie du sud, mais nos deux forts de demi-heure en demi-heure lui tirent des coups de canon.

Aujourd'hui après avoir exactement visité les deux maisons de nos forts, j'ai compté 57 coups portés dans la maison de Mr Christie, savoir 47 dans le carré et 10 dans le comble, mais pour la maison de notre fort elle est tellement trouée que les boulets passent dans les mêmes trous sans les augmenter.

Toute l'après-midi et spécialement depuis 4 heures jusqu'à la nuit nos deux forts ont fait un grand feu du canon et de la bombe, et l'ennemi y a répondu du canon du sud, ayant levé le canon d'en haut pour le placer au camp d'en bas où l'on voit l'ennemi se retrancher depuis quelques jours près de la sortie du bois.

Un coup de canon à raisin venant de l'ennemi a emporté le gros orteil d'un pied à un de nos factionnaires dans le premier fort.

On a distingué cet après-midi trente coups de canon, les uns pensent que ce bruit vient de Chambly et les autres du bois de St-Jean (1) : ce bruit est pour nous autant de coups de foudre ne sachant qu'en penser, étant ingénieux à nous tromper nous-mêmes, nous voulons toujours croire que c'est du secours qui nous vient : mais notre joie se change tous les jours en amertume et en réflexion les plus désespérantes, nous craignons beaucoup pour notre pauvre ville de Montréal.

A 4 heures sont venus du camp d'en bas neuf cochons nourituraux dont 4 assez beaux et cinq petits. Mr Duvergé Sinblin a été au devant d'eux, et aidé de quelques soldats il les a fait entrer dans la cour de notre premier fort. Ressource de la providence dans notre fringalle. Nos deux forts ont fait feu sur l'ennemi pour répondre à son canon, en deuil de la perte de ses cochons. Sur les dix heures de nuit l'ennemi

(1) Je fixerais à cette époque la défaite du G. Carleton à Longueuil ou plutôt quelques coups tirés à St-Denis lorsque le Colonel McLean tenta d'y passer. Cependant les deux événements étaient déjà connus aux Trois-Rivières dès le 28 octobre. Mem. de M. Badeaux.

nous est venu faire une fusillade sur nos forts, la journée avait été assez belle mais toute la nuit nous avons eu un gros vent et de la pluie. Le canon de part et d'autre a tiré dès le matin quelques coups, le reste de la journée a été assez tranquille, à l'exception de quelques coups de canon de la part de l'ennemi tirés de loin à loin, sur les 4 heures, nous n'avons pas daigné y répondre. La nuit tranquille a été venteuse beaucoup. A dix heures dans la nuit l'ennemi nous a fait deux décharges de fusil.

Novembre, 1er.

Cette nuit il nous a déserté un soldat du 7^{ème} Régiment, la cause de sa désertion provient de 150 coups de fouet qu'on lui fit donner avant-hier à dix heures du soir, pour avoir pris en passant dans la cuisine de Mr Christie environ un quarteron de pain qu'il avait trouvé sur le bout d'une table.

A neuf heures l'ennemi a découvert sa nouvelle batterie d'en bas, et le feu des plus violents a duré sans relâche jusqu'à 4 heures après-midi, on nous a tiré 840 coups de canons et 120 bombes, il n'y avait un seul pied de terre en nos deux forts où l'on pût être à l'abri du feu de l'ennemi.

Deux boulets ayant frappé dans notre maison, le premier ayant détaché quelques pierres de la cheminée qui tombant sur notre toit nous a fait baisser le dos; le second coup moins poli emporta toute la cheminée avec une partie du pignon, nous étions alors 15 à 16 hommes sous ce toit, les uns gagnèrent le fort les autres s'approchèrent du pignon. Mr de Salaberry croyant mieux faire que nous se rangea du côté de la pente, nonobstant que déjà plus de moitié des pierres, briques et mortier étaient déjà à terre, le toit abîma sur le corps de Mr Salaberry, ensevelissant plus de mille livres pesant, aux cris qu'il faisait nous le crûmes mourant, nous nous hâtâmes à le déterrer, les uns soutenant les planches, les autres les déchargeant, les autres enfin retirant le pauvre Mr Salaberry par les bras qu'il disait avoir cassés, nous le traînâmes hors du toit; le mîmes entre un parapet au sud-ouest du fort et un épaulement où un des chirurgiens vint le soigner et il resta là jusqu'à la fin du feu, sous des couvertes. Il se plaint beaucoup de la poitrine, il avait un éclat dans la tête qu'on a eu peine à retirer, il n'a rien cependant de cassé.

Un nommé Tessier de la Pointe du Lac qui avait reçu à

la fusillade du 18 7bre un coup de fusil à travers le corps s'est trouvé dans le renversement de cette cheminée aux talons de Mr Salaberry, sa plaie qui était presque fermée et presque guérie s'est rouverte, dont il a perdu beaucoup de sang et a souffert du froid toute l'après-midi, n'y ayant aucune place pour le mettre à couvert, nous l'avons conduit le long d'un épaulement et abrié de couvertes. Durant ce feu nous avons eu un soldat du 26 tué dans notre fort et un autre qui a eu le poignet emporté d'un coup de canon, deux soldats du 7ème tués au premier fort et 14 de blessés. Le feu de nos forts n'a cédé en rien à celui de l'ennemi, un chien d'un officier a eu la gueule emportée d'un raisin et le cheval de Mr le chevalier Lorimier a été tué dans le champ.

Après quatre heures le feu de l'ennemi ayant cessé le nôtre a fini aussi. Nous avons vu arriver le Sr Lacoste perquiquier à Montréal en qualité de flacquetrouse, les yeux bandés avec un tambour chargé d'une lettre de Mr Montgomery adressée à Mr Preston, notre commandant, conçue en ces termes.

Monsieur,

C'est avec le plus grand regret du monde que je vois une troupe aussi vaillante et de si bons patriotes si obstinés à répandre leur sang et à défendre une place qui n'est plus soutenable par aucun endroit. J'ai appris par un de vos déserteurs que vous perdiez vos munitions et vos instruments de guerre. Une telle conduite pourrait me forcer dans la suite à jurer devant mon armée que je serais excusable des extrémités auxquelles pourraient se porter mes soldats, faites, je vous prie, vos réflexions à ce sujet?

Le capitaine Strong a retourné avec le Sr Lacoste demander suspension d'armes jusqu'au lendemain à midi. La nuit a été d'autant plus belle pour nous que nous avons assez bien reposé, au froid près, étant couchés dehors, notre toit plus d'à demi bas.

Ce matin Mr Williams est allé au camp ennemi avec des propositions de capitulation et est revenu trois heures après. Nous ignorons la réussite de son voyage, ce qu'il y a de certain c'est que Mr André, lieutenant du 7ème Régiment, est allé à la barque ennemie avec un passe de Mr Montgomery, accompagné d'un tambour pour savoir de Mr J.-Bte Despins

prisonnier, si le Sr Lacoste dans sa déposition d'hier est croyable. La suspension d'armes continue toute la journée et on nous flatte (Dieu le veuille) de l'espoir flatteur que les volontaires retourneront demain à Montréal. A six heures du soir nous avons appris après communications prises des demandes conçues en la capitulation qui viendra ci-après et que je ne me rappelle pas entièrement, que toutes nos demandes avaient été rejetées, que nous allions prisonniers de guerre à Connecticut distance de 18 à 20 lieues de Boston, où cependant on nous promet un heureux traitement. La seule faveur qu'on nous accordait après avoir rendu les armes avec les honneurs de la guerre, cependant c'était de nous permettre de détacher deux de nos volontaires pour aller à Montréal, chercher dans nos maisons, des hardes, linges, argent, etc., que le Congrès nous ferait parvenir à la pointe où nous resterions dix jours, dans cette attente Messrs Hervieux et de Rouville ont été choisis pour cela et sont partis chargés de nos lettres avec le capitaine Cordon, commis pour la troupe, arrivés au grand camp de Mr Montgomery, le Sr Rouville fut renvoyé et l'on appela à sa place Mr LaMagdeleine qui partit incontinent.

Novembre. 3.

Ce matin dans l'attente des vainqueurs on nous a fait donner le prêt à chacun une demi-livre de farine et il n'en restait plus au fort.

Le major général vint faire son entrée à 10 heures; pendant plus d'une heure et demie il y eut un pourparler entre lui et notre Commandant. Il rappela six déserteurs que nous avions dans notre camp, condamnés à être pendus chez lui, puis les armes à la main avec deux pièces de canon, mèche allumée au son des fifres et tambours, on nous fit faire le tour de nos forts, on nous fit border une haye entre les deux camps, puis deux compagnies de Bostonnais, canonniers et autres passèrent devant nous, ensuite de quoi Mr le Commandant nous fit mettre armes basses. Mr le Major Bostonnais nous dit que de braves gens comme nous méritaient quelqu'exception à l'usage de rendre les armes et que chacun des officiers et volontaires reprissent leurs épées et sabres, ce que nous fimes, nous nous rendîmes au bord de l'eau où 20 bateaux nous attendaient et nos équipages près de là, la

troupe en prit 17 et des trois autres qui nous restaient Mr de Longueuil avec son détachement dont les noms ensuivent en prirent deux, savoir : Mr de Longueuil, Chevalier de St-Ours, Lamorandière, Boucherville, Duvergé de St-Blin, Lotbinière, Deschambeau, Rouville, La Corne, La Ronde, La Magdeleine, De Cuissy, Hertel, Fleurimont, Sonmande, Bte Hervieux, Gamelin, Beaubien, des Ruisseaux, Desau-niers, Giassons, deux frères, Mocquin, Jacques Hervieux, Joly, Pierre Leclair, Michel Beauchamp, Louis Rinus, Joseph Hétier, Gabriel Hétier, Paul Hétier, Miler Martin, Antoine Leduc, Bte Leduc, Etienne Guerbois, Francoeur, Rouil-lard, Richard, Pierre Collet.

Du détachement de Mr Mackay.

Mr Mackay, Jonas King, Antoine Dupré, Louis Drin-ville, Joseph Gaucher, Philippe Caron, Baron Macnille, J. Moreau, Louis Labrosse, Antoine Foucher, Louis Bissonnet, Tellement qu'il ne restait plus qu'un bateau, Mr de Montes-son courut au bord de l'eau pour s'en saisir, un officier du 26 arrivé avant lui disputa ce bateau mais lui ayant repré-senté que nous étions encore 30 hommes du détachement de Mr Belêtre, il le céda, Mr Belêtre nous obligea aussitôt d'embarquer et on jeta nos petits équipages en ce bateau. Je priai Mr Belêtre de se souvenir qu'il m'avait promis de solli-citer le changement de mon exil, il me répondit qu'il ne pou-vait rien faire pour moi, Mr Montgomery devant venir que le lendemain au camp, qu'il fallait absolument embarquer. Quoi, lui dis-je Monsieur, vous voulez que j'aille au camp au risque (ne voyant point Mr Montgomery) de faire un voya-ge de cent trente lieues sans savoir quand arrivera le retour. Permettez-moi, lui dis-je, que je reste sous la tente de Mr Mackay, qui ne doit partir que demain après l'arrivée de Mr Montgomery et si je ne puis obtenir de rester, j'irai vous re-joindre, Mr Belêtre me l'accorda et fit jeter mon paquet à terre : il était temps le bateau tirait au large.

Arrivé à la tente de Mr Mackay on me fit charité d'un morceau de pain et d'un petit morceau de porc frais. J'en avais besoin, il était trois heures et je n'avais encore rien mangé depuis la veille. Je n'aurais rien mangé du jour n'ayant eu pour prêt qu'une demi livre de farine qu'on avait fait bouillir avec le quarteron de lard dont je n'avais pas goû-

té une seule fois depuis 51 jours que je mangeais le pain du Roi.

Mr Mackay et nos Messieurs résolurent de faire un placet pour obtenir le changement de notre exil, et on me pria de le faire, dont la teneur ensuit :

Placet dressé par l'auteur du mémoire, Mr Ant. Foucher, nommé ci-dessus.

A Son Excellence le Général Montgomery siégeant avec ses armées à St Jean.

Supplient très humblement les soussignés sujets de votre triomphe en la conquête des camps de St Jean, et vous représentent que partie d'eux malades et tous accablés d'affaires pour l'intérêt de leurs familles, la majeure partie d'entre eux étant marchands et habitants, ils souffriraient beaucoup, seraient même en risque pour leurs vies s'ils subissaient la destinée que vous leur avez fait, pourquoi ils réclament la magnanimité de votre âme.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaira permettre aux suppliants d'être conduits sous vos ordres à l'un de vos camps de la Prairie, Longueuil ou Chambly jusqu'à la conquête faite de Montréal où lors il vous plaira leur permettre de se rendre pour ceux qui sont de l'endroit et les autres au lieu de leur résidence, aux titres de vos prisonniers, sous leur parole d'honneur et l'engagement pour chacun d'eux (en cas de refraction) de tous leurs biens présents et à venir. Ce nouveau trait de votre générosité affermira les sentiments de respect et de soumission pour vous, de tous les Citoyens de cette Colonie et particulièrement des très humbles, vos serviteurs soussignés.

Signé 14 prisonniers.

Mr Cuisy et Gaucher furent détachés pour aller avec moi présenter ce placet: Mr Montgomery le lut, deux fois compta les signatures au nombre de quatorze, répliqua qu'il y avait des officiers compris en ce placet, le Sr Gaucher lui ayant dit avec respect que non, ne m'en imposez point, je connais Mr Hertel, compris en ce placet, j'ai fait campagne avec lui, il y a neuf ou dix ans, je ne puis vous accorder votre demande, la première raison parce que je donnerais de la jalousie à vos autres Messieurs qui sont au camp, la secon-

de raison, en vous l'accordant je ne pourrais vous envoyer qu'au fort Chambly trop petit pour y contenir tant de monde, si vous n'étiez que trois ou quatre j'aurais pu vous l'accorder.

Mr Cuisy présent lui dit, hé bien, Mon Général, nous vous supplions seulement pour le Sr Foucher à cause de son grand âge qui le met moins en état que nous de faire le voyage, il répondit que nous n'irions qu'à la pointe, foi de Montgomery et nous rappellerait de là.

Nous sortimes et rentrâmes en la tente de Mr Mackay, nous racontames le peu de succès de notre mission, le Sr Dugand Marchant à St Ours pour lors présent ouvrit la bourse pour prêter dix-neuf portugaises à l'un de nos messieurs, nous entendant complandre, nous offrit le restant de sa bourse où il y avait encore une quarantaine de portugaises et ses services auprès de Mr Montgomery, ayant grandement sa confiance. Nos messieurs le remercièrent ainsi que moi de l'offre de son argent mais nous nous recommandâmes à lui pour obtenir le changement de notre exil, il nous le promet. Pendant ce temps, Messieurs Monin et Corbin allés à la tente de Mr Montgomery obtinrent d'aller à Chambly, me le confièrent à l'oreille ce qu'entendant le Sr Dugand, il me dit de le suivre, ce que je fis, près d'entrer en la tente je vis Mr Rancin la larme à l'oeil qui me dit qu'il venait d'être refusé, je ne me rebutai point pour cela, j'entrai et m'approchai de Mr Montgomery lui disant, pardon mon Général, si je réitère mes importunités, j'attends de votre générosité ordinaire qu'elle aura quelqueégard pour ma vieillesse et me dispensera d'un voyage au moins de 150 lieues, il me répliqua, Si vous voulez me promettre d'être moins soldat une autre fois, je vous enverrai à Chambly. Je lui répondis, Monsieur, mille soldats comme moi n'arrêterait pas la rapidité de vos conquêtes, hé bien dit-il, promettez-moi sur votre parole d'honneur que vous ne prendrez les armes contre moi et je vous enverrai à Chambly, je lui donnai ma parole et il me donna une passe.

Je revins à la tente et fit part de mon succès à nos Messieurs ils en firent autant que moi, les uns par le canal de Sr Dugand, les autres comme moi sans son secours obtinrent d'aller à Chambly nous mangeames du pain de la liberté des

habitants qui abondaient en foule et nous partimes treize pour Chambly dans un bateau que le Sr Dugan nous fit avoir. Crainte de faire route vers St Frédéric nous nous embarquâmes sans peine et vinmes coucher à Ste Thérèse chez de pauvres habitants, où nous trouvâmes au moins bon feu ce qui nous flattait autant comme de manger.

Novembre, 5.

Nous avons descendu une partie par terre à cause du rapide de Chambly, les malades et les fatigués descendirent en bateau. Arrivés au fort nous entrâmes saluer le Commandant qui nous fit dire par son interprète que Mr Montgomery nous ayant envoyé sous notre parole d'honneur, nous donnait toute la côte pour prison, aux conditions que nous irions tous les jours faire acte de comparution devant lui. Nous le quittâmes pour aller présenter nos adorations et actions de grâces à Dieu dans son saint temple, nous trouvâmes Monsieur Petrimoulx curé sortant du Confessionnal à la porte de son Eglise, lequel après nous avoir donné un bonjour d'amitié nous engagea à venir manger la soupe à l'issue de la grande messe; (il était Dimanche) pendant le diner le Sr Boileau Capitaine de Milice à Chambly eut la complaisance de prendre au bateau les petits équipages de Messrs Cuisy, Gamelin, Giasson et le mien et nous consigna ses prisonniers, ses politesses et ceux de sa Dame nous ont procuré en leur maison autant de douceurs que nous aurions pu nous en donner dans notre maison et notre importunité et notre dépense ne nous a coûté pendant 13 jours de séjour qu'un grand merci comptant encore nous avoir obligation. Je mangeai un peu à souper et une demi heure après je tombai évanoui sur ma chaise, Mr Cuisy mon voisin à table trempa sa main dans un pot d'eau, m'en frotta inutilement le visage, je ne revenais point. Mr Gamelin mon second voisin à table me secoua avec lui, mais inutilement je revenais point. Enfin Mr de Cuisy continua à me frotter le visage et je revins en leur demandant, Quoi don ? Qu'avez-vous ? Je poussai un soupir et leur dis, j'ai mal au coeur, on me fit prendre de l'eau tiède à différentes reprises et je rendis heureusement tout mon souper. Je dormis néanmoins comme un homme en parfaite santé et déjeunai le lendemain à merveille.

Nous avons rendu visite au Commandant qui nous a dispensé de la suggestion d'y venir tous les jours, nous priant seulement d'envoyer nos signatures tous les trois jours en tirant sur les magasins les vivres que le Congrès nous accorde, savoir une livre de pain et une livre de lard, n'y ayant rien autre chose dans ce fort pour la vie.

Nous nous sommes réconciliés avec le Seigneur ce jour-d'hui et avons fait nos dévotions à la messe, puis avons déjeuné tous les quatre chez Mr le Curé. Nous sommes présentement sans inquiétudes sinon celles où nous met le sort futur de Montréal. Beaucoup de craintes pour nos femmes et nos enfants. Nous voyons charroyer une partie de l'Artillerie de St Jean que nous avons gardée et défendue pendant 45 jours de siège à la vue du transport de cette Artillerie, ainsi que de leurs bateaux sur des traîneaux par le chemin de la Prairie. Dieu veuille prendre la défense de notre ville et lui être aussi favorable qu'il nous l'a été à St Jean, n'ayant pendant 45 jours de feu perdu que 14 hommes, 17 ou 18 blessés, estropiés et bras coupés et une soixantaine de blessures légères.

Novembre, 15.

Aujourd'hui j'ai été à St Jean avec une charette et un cheval de selle pour aller faire la levée du corps de Mr La-Corne qu'on a enterré en arrivant à cause du mauvais air qu'exhalait ce corps.

Novembre, 16.

Ce matin nous avons assisté au service qu'on a fait pour lui.

Novembre, 17.

A dix heures le Sr Dugand nous a donné de la part de Mr Montgomery un passe de Rappel et nous nous sommes embarqués Messrs Cuisy, Giasson et moi dans une traîne moyennant trois piastres pour Longueuil: nous sommes arrivés chez L'hyvernois à huit heures et y avons couché.

Nous avons fait briser cinq arpents de glace sans pouvoir pénétrer, nous avons monté plus haut chez François Pateneau qui nous a traversé à la porte à Viger moyennant six francs pour les trois.

Nous avons salué en passant notre bonne mère, de bon secours et avons entré chez Mr Montgomery sans pouvoir

lui parler et nous sommes rendus dans nos maisons avec beaucoup de joie.

Novembre, 19.

Nous avons ce matin présenté nos respects à Mr Montgomery qui nous a reçu favorablement, en disant j'espère Messieurs, que vous vous souviendrez de la promesse tacite que vous m'avez faite de ne point prendre les armes contre moi. Nous lui avons répondu que non, et il nous a congédié en nous disant : allez, Messieurs, vacquer chacun à vos affaires : elles nous occupent plus que les affaires du tems. Politique qui voudra, pour moi j'ai assez à politiquer sur les besoins de ma famille sans m'occuper des affaires du gouvernement.

A Mr Richard Montgomery, brigadier général des forces du continent.

Les habitants des trois faubourgs de la ville de Montréal

Monsieur,

Les ténèbres, dans lesquels nous étions ensevelis, sont enfin dissipés, le jour nous luit, nos chaînes sont brisées, une heureuse liberté nous rend à nous-mêmes. Liberté depuis longtemps désirée et dont nous usons aujourd'hui pour témoignage à nos frères des Colonies, représentées par vous, Monsieur, la satisfaction réelle que nous ressentons de votre union.

Quoique les citoyens de la ville de Montréal nous aient méprisés et nous méprisent encore tous les jours, nous déclarons que nous avons en horreur leur conduite envers nos frères et nos amis, nous disons que la capitulation par eux offerte est un traité entre deux ennemis et non un pacte de société et d'une union fraternelle.

Ces mêmes citoyens nous ont toujours regardés et nous regardent encore comme rebelles, nous ne nous sommes point offensés de cette dénonciation, puisqu'elle nous est commune avec nos frères des Colonies ; mais en dépit d'eux et suivant notre inclination, nous acceptons l'union ainsi que nous l'avons acceptée dans nos coeurs dès le moment que l'adresse du Congrès du 26 octobre 1774 nous est parvenue, à laquelle nous aurions fait ré-

ponse, si nous eussions osé. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que depuis cette date, le silence même était suspect, et que la récompense de celui qui osait penser et dire ce qu'il pensait était la prison, les fers et pour le moins le mépris et l'indignation des citoyens.

Nous regardons aujourd'hui ces mêmes citoyens comme un peuple conquis et non comme un peuple uni, ils nous traitent d'ignorants, il est vrai que nous avons passé pour tels, le despotisme nous absorbait, nous sommes ignorants, disent-ils, mais comment peuvent-ils nous connaître et décider ce que nous sommes ? puisque le vrai mérite de l'homme à talent n'approche pas même l'antichambre, il est inutile, nous croyons, Monsieur, de faire à votre Excellence un détail des oppressions et une énumération des Acteurs, il viendra un temps plus favorable.

Tous ignorants et rebelles que l'on nous dit être, nous déclarons et prions votre Excellence de communiquer au Congrès des Colonies notre déclaration, nous déclarons et disons que nos cœurs ont toujours désiré l'union que nous avons regardé et reçu les troupes de l'union comme les nôtres, en un mot que nous acceptons la société, à nous offerte par nos frères des Colonies, que nous n'avons jamais pensé être admis dans une société et profiter des avantages de cette même société sans contribuer à la mise.

Si nous sommes ignorants, nous sommes raisonnables, même loi, même prérogative, contribution par proportion, union sincère, société permanente. Voilà notre résolution conforme à l'adresse de nos frères.

Copie d'une lettre écrite à Mr le Général Carleton par Mr le Général Montgomery.
Monsieur,

En dépit des cris cavaliers que vous affectez vis à vis de moi et malgré le cruel traitement que vous avez fait éprouver aux prisonniers qui ont eu le malheur de tomber entre vos mains ; je me crois encore obligé par les sentiments de l'humanité à la démarche que je fais aujourd'hui pour vous arracher s'il est possible à la destruction qui menace votre misérable garnison.

Permettez-moi donc de vous dire, Monsieur, que je suis bien instruit de votre situation, une grande étendue de fortifications incapables de leur nature d'être bien défendues, n'ayant pour toute garnison qu'un mélange hétérogène de matelots pour la plupart nos amis, des citoyens qui voudraient déjà nous avoir dans l'enceinte de leurs murs, avec une petite bande de troupes qui déshonorent le nom de soldats qu'ils usurpent. Ajoutez à cela l'impossibilité où vous êtes de recevoir aucun secours, avec la mortifiante perspective de manquer bientôt des choses nécessaires à la vie dans le cas où ceux qui vous attaquent bornassent leurs opérations à un simple blocus. Toutes ces considérations, dis-je, font évidemment voir l'absurdité qu'il y a à vouloir faire résistance. Telle est, Monsieur, votre situation. De notre côté, je me trouve à la tête d'une armée accoutumée au succès, persuadés de la justice de la cause pour laquelle ils se sont engagés volontairement, d'une armée faite aux dangers et à la fatigue et qui plus est si outrée à la vue de votre inhumanité, des opprobres grossières dont vous ne cessez de les charger et des moyens indignes que vous mettez en usage pour les noircir dans l'esprit de leurs frères les Canadiens, que ce n'est qu'avec peine que je puis les contenir et les empêcher jusqu'à ce que mes batteries soient dressées, de braver ces fortifications, tant ils sont animés du désir de la vengeance et enflammés à la vue d'une occasion aussi plausible de vous rendre injures pour injures, etc.

La méthode toute moderne de faire feu sur les ambassadeurs, méthode qui n'est pas encore passée chez les nations barbares, me prive de la voie ordinaire de vous faire tenir la présente. Toutes fois, résolu que je suis de ne rien négliger pour faire l'acquit de ma conscience, je me crois obligé de vous déclarer ici, que si par une résistance que vous ne sauriez justifier, vous vous obstinez à faire une vaine défense, vous êtes seul comptable des suites.

Enfin donnez-vous de garde de détruire quelque article que ce soit de ce qui appartient aux magasins tant du Roi que des particuliers ainsi que vous l'avez fait à

Montréal et à Sorel, autrement vous pouvez vous attendre au traitement que mérite une conduite aussi étrange.

Signé Richd. Montgomery

Quartier Général de Ste-Foi. Le 7 Xbre 1775.

A Messieurs les habitants de Québec.

Chers amis et compatriotes,

L'indispensable nécessité où je trouve les Colonies de faire sortir de ce Continent les troupes du ministère, m'oblige à faire aujourd'hui contre votre ville où elles sont retirées des hostilités que je souhaiterais pouvoir éviter, car c'est avec la dernière répugnance que je me porte à prendre des mesures qui ne peuvent manquer de vous remplir de détresse, une ville livrée à la fureur des flammes dans une saison aussi rigoureuse une attaque générale des fortifications qui ne sont pas en trop bon état et qui se trouvent défendues par une garnison aussi chétive, le désordre et le pillage, la confusion et le carnage, suite ordinaire de pareilles attaques, sont des maux dont la seule idée me remplit d'horreur. Souffrez donc que je vous conjure ici par ce que vous avez de plus cher, de faire en sorte que j'obtienne une entrée paisible dans votre ville, telle qu'elle m'a été accordée à Montréal où tout s'est passé avec la plus grande tranquillité, ici vous avez tout à perdre par la résistance et rien à gagner par le succès, car je ne vous crois pas assez faibles pour ajouter foi aux calomnies grossières et abominables dont les partisans intéressés du despotisme ne se lassent point de nous charger. Grâce au Ciel, la justice de nos armes ne se trouve point encore ternie par aucun acte d'injustice, de cruautés et de vengeance, nous respectons les droits de la propriété pour les enfreindre nous-mêmes, comme l'on se force malicieusement de vous le persuader, c'est pour la défense de ces mêmes droits que nous avons pris les armes, nous n'avons d'autres desseins que de nous opposer à la tyrannie et nous sommes résolus de la poursuivre dans tous les lieux de cette Hémisphère qui font partie de l'empire Britannique.

Voilà l'unique raison qui nous a fait pénétrer dans votre Province, nous n'avons d'autres vues que de vous faire participer avec nous à cette forme de Gouvernement libre, qui seul met en sûreté la personne et les droits des citoyens Anglais libre et glorieux auquel vous avez droit comme nous.

De l'autre part est une copie de ma lettre à Mr le Général Carleton, les raisons qui m'engagent à vous en faire part est la certitude où je suis, qu'il vous a toujours soigneusement caché tout ce qui pouvait contribuer à votre véritable intérêt. S'il s'obstine et que vous lui promettiez de vous envelopper dans une ruine inévitable, aux dépens de laquelle il se flatte peut-être de recouvrer en partie le lustre de ses armes ou de finir ses jours, ne voulant survivre à sa disgrâce, je n'aurai pas du moins à me reprocher d'avoir négligé de vous avertir des dangers qui vous menacent.

(Signé) Richd. Montgomery,

Brigadier Général et Commandant de l'armée.
Quartier Général de Ste-Foy.
Le 7 décembre 1776.

Aux Habitants de Montréal.

Messieurs,

La vive douleur que je ressens à la vue du malheureux sort dont votre ville est menacée, me porte à vous exhorter d'employer tout le crédit que vous pouvez avoir sur l'esprit de la Bourgeoisie pour la déterminer à prendre les mesures nécessaires, pour prévenir la position de mes batteries contre le Montréal. Quand je considère les suites funestes d'un bombardement, l'extrême détresse qui accompagne l'incendie, mais plus encore dans une saison qui ne vous permet pas d'en réparer à temps les ruines. Quand je me représente combien de personnes innocentes souffriront dans cette catastrophe et que les amis même de la liberté qui peuvent se trouver parmi vous seront enveloppés dans une même ruine avec les organes iniques de la tyrannie, mon coeur frémit de la nécessité où je me trouve de livrer cette ville infortunée

à la fureur des flammes. Je vous conjure donc parce que vous avez de plus cher, et par les liens sacrés de l'humanité de faire votre possible pour engager votre gouverneur à compatir aux misères qui menacent le peuple commis à ses soins, dans le temps qu'une vaine résistance ne pourrait servir qu'à augmenter les malheurs de votre état, et pour ternir chez lui le caractère de l'humanité. Je suis avec les vœux les plus sincères pour les succès de cette négociation, Messieurs, votre très humble serviteur,

(Signé) Richd. Montgomery, etc, etc.

Laprairie, le 9 9bre 1775.

P. S. — Je viens d'apprendre qu'on vous a malicieusement rapporté que nous venions dans le dessein de mettre la ville au pillage ; pour refuter une calomnie aussi odieuse j'en appelle à la conduite que nous avons tenu jusqu'ici, et que vous ne sauriez ignorer. Avez-vous ouï quelqu'un se plaindre d'un pareil procédé de notre part depuis notre entrée dans cette province ?

LETTRE DU MINISTRE A M. DELAMY
(28 février 1730)

A Versailles, le 28 février 1730.

M. Le Marquis de Beauharnois Gouverneur et Lieutenant général de la nouvelle France m'a informé que le nommé Jean Baptiste Masson fils d'un Notaire de la Rochelle qui sert depuis deux ans Soldat dans les troupes que le Roy Entretien en Canada a représenté a M. L'Evesque de Samos Coadjuteur a l'Esvesché de Québec qu'il avoit fait Ses vœux chez les Augustins de la Rochelle où il estoit frère avant de s'engager pour Soldat et demande par ce motif Son Congé absolue et la permission de S'en retourner dans Son couvent comme il peut en imposer dans la veue d'estre congedié des troupes, Je vous prie de verifier Si ce qu'il a exposé est véritable et de m'en rendre compte (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LA PREMIERE MERE DE FAMILLE NEE A MONTREAL

Jeanne Loisel a la gloire d'être la première fille de race française, née à Montréal, qui se maria et fut mère de famille.

Son père, nommé Louis Loisel, était serrurier de métier et il avait épousé Marguerite Charlot, à Montréal le 13 janvier 1648.

* *

*

Lorsque Marguerite Bourgeoys s'installa à Montréal, en 1653, pour se dévouer à l'enseignement, Jeanne Loisel, âgée de quatre ans et demi, eut l'honneur d'être la première écolière de la vénérable institutrice.

Au XVIIe siècle, le beau sexe songeait jeune aux épousailles et Jeanne Loisel avait dix-sept ans, tout au plus, que déjà elle avait accordé sa main à l'un de ses prétendants. Il se nommait Julien Averty dit Langevin. Dans sa 34e année d'existence, il avait été tour-à-tour ou à la fois, domestique des Sulpiciens, cultivateur et serrurier. Les colons amenés à Montréal étaient débrouillards et avaient toujours plusieurs cordes à leur arc.

Les conventions matrimoniales furent arrêtées devant le notaire royal Nicolas de Monchy, le 14 novembre 1666. Mais un obstacle inopiné surgit; le contrat fut annulé et neuf jours plus tard, sans plus, Jeanne Loisel épousait Jean Beauchamp, cultivateur, qui lui, n'avait que 28 ans.

De ce mariage naquirent huit enfants presque tous nés dans la partie est de la seigneurie de Montréal.

Le sieur Beauchamp s'éteignit au mois de mai 1700, à la Pointe-aux-Trembles, et sa femme quitta ce monde en octobre 1708.

* *

*

Quant à Julien Averty, le malheureux évincé, il troqua sa terre à Montréal et alla s'établir à Laprairie où il se maria en 1677, âgé de 45 ans.

LE SIEUR ABEL OLIVIER

Abel Olivier!

C'est lui qui ouvre le premier volume du monumental *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Mgr Cyprien Tanguay. A ce titre, il mérite bien qu'on s'occupe un peu de sa personne. Abel Olivier, d'ailleurs, n'était pas sans mérites.

Et, d'abord, quel était son vrai nom? Abel était plutôt son prénom. Olivier n'est pas un nom anglais et Abel Olivier était d'origine anglaise. On a cru que Abel Olivier était un Oliver et que pour rendre son nom plus euphonique aux oreilles françaises, il l'aurait transformé en Olivier. Dans un acte du notaire Rivet, à la date du 16 août 1715, Abel Olivier signe ainsi: Abel *Halencar*.

D'où venait-il? Le point est plus difficile à éclaircir. Mgr Tanguay dit qu'il était né en France, en 1683. Dans leur lettre du 15 octobre 1731, MM. de Beauharnois et Hocquart le disent né à Boston. Dans son contrat de mariage reçu par le notaire Dubreuil, à Québec, le 6 novembre 1718, nous lisons: "Abel Olivier, capitaine de vaisseau, de présent en cette ville, fils de sieur François Olivier et de Damelle Marie Castille, ses père et mère, marchand, de la ville de Londres à l'ancienne Angleterre..." L'acte de mariage signé par le curé Thiboult, le 16 du même mois, dit la même chose "anglais de la ville de Londres, converti à Québec." Pour nous, ce sont ces deux dernières pièces qui font loi. C'est Abel Olivier lui-même qui a dû dire au notaire Dubreuil et au curé Thiboult qu'il était originaire de Londres.

Abel Olivier s'était établi à Québec vers 1711 ou 1712. Il était capitaine de navire.

Le 16 août 1715, Abel Olivier s'obligeait par devant le notaire Rivet de s'embarquer incessamment sur le navire *le Zéphir*, en qualité de second capitaine et premier pilote pour faire le voyage de Québec aux Iles de l'Amérique et des dites îles à Québec, sous le commandement de Charles Fontaine, capitaine du dit navire. Le marché était fait pour la somme de 90 livres par mois et, en outre, un tonneau de fret en allant et autant en revenant. Fontaine s'engageait de payer d'avance à Abel Olivier la somme de 50 livres.

Trois ans plus tard, le 16 novembre 1718, Abel Olivier épousait, à Québec, Marie-Madeleine Lefebvre, veuve de Jean Minet.

En 1719, Abel Olivier commandait le bateau *le Catin*, qui appartenait à Jacques Richard, armateur, de Québec. Le 24 avril 1719, Richard engageait comme matelots Pierre Conty, de Montréal, et Pierre Rouillard, de L'Ancienne-Lorette, pour faire le voyage des îles d'Amérique sur *le Catin*, alors commandé par Abel Olivier. Conty devait recevoir 25 livres par mois et Rouillard 20 livres (greffe de Genaple).

En 1723, un procès qui vint devant le Conseil Supérieur nous apprend que Abel Olivier commandait le brigantin *le Vigilant*.

Une autre pièce judiciaire du 14 mars 1729 porte que Olivier commandait le brigantin *la Madeleine*.

Le 15 octobre 1731, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre :

“ Le sieur Abel Olivier, bon catholique, né à Boston, établi à Québec depuis dix-neuf ans, et marié depuis dix ans, demande des lettres de naturalité. C'est un bon sujet, fort attaché à la religion et à la France, et qui ne s'est jamais démentit de ces principes depuis qu'il est en Canada.

“ Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien accorder à cet étranger les lettres de naturalité qu'il demande.”

Le 22 mars 1732, le roi de France accordait un brevet de naturalité au sieur Abel et il est dit dans ce brevet :

“ Sur ce qui a été représenté à Sa Majesté de la part du sieur Abel, anglais de nation, et à présent habitant de Québec en la Nouvelle-France, où il est établi depuis dix-neuf ans, faisant profession de la religion catholique, apostolique, qu'il désirerait finir ses jours dans le dit pays de la Nouvelle-France ou en tel autre endroit du royaume où ses affaires l'appelleront et à jouir des mêmes avantages...”

Abel Olivier continua à naviguer jusqu'à un âge avancé.

Le vieux loup de mer devait avoir une humeur assez difficile car les anciennes archives du Conseil Supérieur et de la Prévôté de Québec font souvent mention de ses procès.

Abel Olivier décéda à Québec le 29 mai 1768, et sa vieille compagne mourut le lendemain. Tous deux furent inhumés le même jour comme nous le voyons par l'acte de sépulture suivant :

“Le trente-un may mil sept cent soixante-huit, par nous, curé d'office soussigné, ont été inhumés dans l'église de cette paroisse, les corps de Mr Olivier Abel, écuyer, capitaine de navire, et dame Marie-Magdeleine Guillot son épouse; le premier est décédé le vingt-neuf du dit mois, muni des sacrements, âgé de quatre-vingt-cinq ans, l'autre décédée le trente du même mois, muni du sacrement d'extrême-onction seulement, âgée de quatre-vingt-onze ans. Étaient présents Mrs Jean-François Lefebvre et François Cherier, diacres, Mr Berthiaume, ecclésiastique, et grand nombre d'autres personnes de toute condition.

LEFEBVRE, vicaire
DÉZÉRY, curé d'office.”

Douze jours avant sa mort, Abel Olivier avait fait venir le notaire Saillant à sa résidence, rue Sainte-Marguerite, quartier Saint-Roch, et lui avait dicté ses dernières volontés. Il demandait à être inhumé dans la chapelle du séminaire de Québec, et ordonnait de faire dire cinquante messes basses pour le repos de son âme. Il donnait cinquante livres à la Congrégation de la Sainte-Vierge établie au collège des Jésuites et 25 livres aux pauvres de la paroisse de Québec. Tous ses biens tant meubles qu'immeubles devaient aller, après la mort de son épouse, à Marie-Madeleine Minette, fille issue du premier mariage de sa femme, “pour la récompenser des avances d'argent, peines et soins qu'elle s'était donnés pendant l'espace de cinquante ans environ auprès de lui et de sa femme, sa mère.” Olivier nommait pour son exécuteur testamentaire son ami Pierre Marcoux, négociant, de Québec.

P.-G. R.

QUESTION

Où est Nicolas Gaudais, sieur de Chartran, parrain à Québec le 1er mai 1664?

A. G. B.

L'ABBE REMY ET SES TESTAMENTS

Le *Bulletin* de 1933, p. 551, pose cette question: "On dit que sous le régime français certains colons firent plusieurs testaments. Peut-on citer des noms?"

Celui qui demande ces renseignements ignore-t-il qu'autrefois les gens ne considéraient pas le testament sous le même angle qu'aujourd'hui?

Avant le mariage on adoptait des conventions matrimoniales qui réglaient bien des choses; après l'union, durant la viduité ou la vieillesse, on recourait fréquemment à la donation entrevifs; ensuite les pères et mères pourvus d'enfants ne pouvaient pas disposer de leurs biens librement. Il résulte de cela que la plupart des testaments sont signés par des célibataires ou ne concernent que les biens mobiliers.

En préparant sa remarquable étude sur la "Forme des testaments" (1907), le notaire Joseph Sirois scruta aux Archives de Québec, les greffes de 29 notaires qui pratiquèrent sous le régime français et il fit cette constatation surprenante: dans dix de ces greffes il n'y avait aucun testament et dans les dix-neuf autres, il n'en pu relever que 214.

Pour des raisons difficiles à énumérer ici, la production des testaments fut peut-être plus abondante à Montréal que dans les autres parties de la Nouvelle-France, car entre 1648 et 1760, on compte 638 testaments notariés, pro-notariés et olographes.

Qu'on nous pardonne ce hors d'oeuvre et nous allons maintenant aborder de plus près la question posée, mais en la modifiant quelque peu: A qui revient la distinction d'avoir testé le plus de fois dans le gouvernement de Montréal?

En l'état de nos notes, ce serait à l'excellent sulpicien que fut l'abbé Pierre Remy, dont le nom reste attaché à l'histoire de plusieurs coins de l'île de Montréal.

Né en 1636, à Paris, il vint au Canada en 1672. Après avoir été maître d'école, il fut curé de Ville-Marie, de Lachine et de S.-Anne-du-bout de l'île; ensuite procureur du séminaire et supérieur de l'Hôtel-Dieu.

Annaliste né, lorsqu'il rédigeait un acte quelconque, il disait tout ce qu'il savait, aussi ses registres de l'état civil,

par exemple, fourmillent-ils en renseignements précieux sur les moeurs et coutumes du temps.

L'auteur de *Sulpitiana* signale que l'abbé Remy avait dicté trois testaments, " dont l'un avait 40 pages ", comme si déjà ce fait eut été remarquable. Or, sans le vouloir assurément, en disant cela, il ne rend pas justice au bon abbé Remy, car dans les archives judiciaires de Montréal, il a laissé *cinq* donations (les unes " à cause de mort ") et *sept* testaments. Voici les dates de ces derniers: 1707, 1713, 1714, 1716, 1720, 1723, 1724.

Tout comme ses autres écrits, ses actes de donations et de dernière volonté sont des pièces à lire pour les renseignements divers qu'ils renferment. Consciencieux et méticuleux, l'abbé Remy désirait que le règlement de sa succession s'opérât sans heurt, sans obscurité, sans malentendu et il a dû réussir beaucoup mieux que, longtemps après, le fameux marquis Charles de Villette qui (d'après Georges Claretie) " dans sa vie ne fit qu'une chose: son testament. Il le fit, le refit, le défit et finit par en produire un nul ".

* * *

*

Pour honorer cet abbé actif, animateur et estimé, les colons, pendant une période, donnèrent au vieux Lachine le nom de " fort Remy ". Cette appellation est tombée en désuétude et, de nos jours, pour rappeler la mémoire de ce personnage estimable, il n'y a plus que la rue Saint-Remi, à l'ouest de Montréal, entre le côteau S.-Pierre et l'ancienne côte S.-Paul.

E.-Z. MASSICOTTE

NOS INSTITUTIONS JURIDIQUES

Vos institutions juridiques ont été dans Québec l'une de vos forces vives; vous les avez gardées en dépit des orages. Elles sont pour vous l'expression complète de vos aspirations, de votre conception du Droit. Conservez-les donc précieusement. Car c'est en vous développant suivant le mode qui vous est propre, que vous pourrez le mieux contribuer à la prospérité de votre province et de votre pays.

Lord Heward de Bury, juge en chef d'Andeterre, au barreau de Montréal (1927).

LA FAMILLE COFFIN

John Coffin, probablement originaire de Boston, état de Massachusetts, passa au Canada lors de la Révolution américaine. On le voit à Québec dès 1776. On sait que le gouvernement métropolitain avait donné ordre aux gouverneurs du Canada d'aider les *loyalistes* de toutes les façons. Ceux-ci furent choyés souvent au détriment des anciens habitants de la colonie. Lord Dorchester avait M. Coffin en particulière estime et lui aida beaucoup. En décembre 1787, il le choisit comme un des commissaires pour enquêter sur les biens des Jésuites. Un peu plus tard, M. Coffin obtint les charges de surintendant de police pour le district de Québec et d'inspecteur des eaux et forêts. Il avait certains revenus puisqu'on voit son nom parmi les propriétaires du premier pont qui fut jeté sur la rivière Saint-Charles. M. Coffin décéda à Québec le 25 septembre 1808. De son mariage avec Isabella Child (décédée à Québec le 3 août 1814), il avait eu plusieurs enfants, presque tous nés à Boston :

1° William Coffin qui devint lieutenant dans le régiment de sir John Johnson.

2° Nathaniel Coffin, qui se fit recevoir arpenteur, fut député de Bedford de 1796 à 1800, et devint assistant adjudant général de la milice du Haut-Canada. Il décéda à Toronto le 12 août 1846.

3° John Coffin, qui fut commissaire général adjoint à Québec.

4° Thomas, le continuateur de la lignée.

5° Susannah Coffin, qui fut mariée à James Grant, puis à l'honorable John Craigie.

6° Marguerite qui devint l'épouse de sir Roger Hale Sheaffe, qui remplaça sir Isaac Brock dans le commandement du Haut-Canada.

Thomas Coffin, né à Boston en 1762, eut une carrière bien remplie. Il fut d'abord marchand à Montréal. Son mariage avec une riche héritière trifluvienne l'attira dans cette région et il fut shérif de Trois-Rivières de 1790 à 1791. Le 10 juillet 1792, M. Coffin était élu premier député du comté de Saint-Maurice à la Chambre d'Assemblée. Il resta député jusqu'en 1814, soit pour Saint-Maurice soit pour Trois-Ri-

vières, et rendit de grands services à sa ville d'adoption. M. Coffin fut appelé au Conseil législatif le 8 mai 1817. En 1812, M. Coffin, fils d'un loyaliste, avait fait son devoir avec un enthousiasme digne d'éloges. Nommé commissaire des transports pour le district des Trois-Rivières, le 25 janvier 1819, il fut, un an plus tard, choisi comme lieutenant-colonel commandant du huitième bataillon de la milice des Trois-Rivières. La même année 1713, le 16 février, il accepta la charge d'inspecteur de police aux Trois-Rivières. Il conserva ce poste pendant plusieurs années.

L'honorable M. Coffin fut propriétaire de plusieurs seigneuries: Pointe-du-Lac, Gatineau, Yamaska, etc., etc., mais son train de vie et ses générosités ne lui permirent pas de les garder.

Protestant, les rapports de M. Coffin avec ses censitaires catholiques furent toujours excellents. Les Ursulines des Trois-Rivières étaient les meilleures amies de M. Coffin. Marié, à Montréal, le 22 février 1786, à Marie-Marguerite Godefroy de Tonnancour, fille de Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour et de feu Louise Carrerot, il embrassa le catholicisme un an avant sa mort. Sa femme, décédée le 3 août 1839, avait été inhumée dans la chapelle du monastère des Ursulines des Trois-Rivières. C'est là qu'il fut inhumé, lui aussi, le 19 juillet 1841.

William-Craigie-Holmes Coffin, celui qui continua la lignée, était né aux Trois-Rivières vers 1799. Il fit ses études au collège de Nicolet, étudia le droit d'abord à Québec, sous M. Pyke, alors procureur-général, puis à Montréal, sous sir James Stuart.

Il fut admis à la profession d'avocat le 4 septembre 1821.

M. Coffin fut protonotaire du district des Trois-Rivières de 1830 à 1844, puis protonotaire du district de Montréal de 1844 à 1865, d'abord avec MM. S.-W. Monk et L.-J.-A. Papineau, puis avec ce dernier et M. J.-S. Honey. Il décéda à Montréal le 30 décembre 1865.

M. Coffin, né protestant, s'était converti au catholicisme à l'âge de 21 ans.

La *Minerve* du 2 janvier 1866 disait :

“ M. Coffin était un modèle d'assiduité et n'a jamais inspiré d'autre sentiment que celui du respect le plus profond à ceux qui avaient des rapports avec lui. Il n'était pas seulement un modèle à suivre, pour les employés publics, mais il était aussi un exemple inimitable de piété et de dévotion. Il ne manquait jamais de visiter les églises tous les jours avant et après les heures de bureau. Si la mémoire du juste doit demeurer en vénération, celle de M. Coffin ne se perdra jamais. ”

Mais écoutons plutôt l'éloge que fit de M. Coffin M. l'abbé Campion le jour même de ses funérailles, dans l'église Saint-Jacques :

“ Le barreau, s'écria-t-il, a déjà rendu hommage au mérite du regretté défunt : il a dit son empressement à accomplir ses devoirs, son aménité de caractère et les qualités qui ont fait de lui un citoyen utile et estimable. Mais je veux parler de lui sous le rapport religieux. Je veux redire sa piété, son amour pour tout ce qui touche à la religion, et la vie exemplaire qu'il a menée. Il ne s'écoulait pas de jour sans qu'il visitât trois ou quatre églises et sa charité était proverbiale. Doué d'un caractère tendre et sympathique, la vue des malheureux l'affligeait et sa bourse était toujours ouverte aux disgraciés de la fortune. Sa réputation de sainteté était si grande, qu'à sa mort, j'ai moi-même entendu des gens s'écrier, comme à la mort du bienheureux Labre : “ Le saint est mort ! Le saint est mort ! ” Ce témoignage de la vénération publique vaut à lui seul tous les éloges que ma voix pourrait donner à la mémoire du citoyen estimable que la tombe vient de nous ravir. Combien de fois avons-nous vu M. Coffin agenouillé devant l'autel dans cette église, ou dans une humble chapelle plus près de sa résidence, se livrant à la méditation et à la prière ! Du reste, il n'interrompait jamais cet exercice où qu'il fût. Malgré son âge et ses infirmités, il était un des membres les plus assidus aux exercices de la Congrégation de Marie-Immaculée, et son recueillement était pour nous et pour tous un sujet d'édification. Il pratiquait la mortification à un tel point qu'on a trouvé sur son corps des instruments de pénitence. Puissent l'exemple qu'il a donné et les sublimes

vertus qu'il a pratiquées se perpétuer dans sa famille et parmi ceux qui en ont été témoins" (1).

M. Coffin avait épousé à Montréal, le 17 novembre 1828, Luce Guy, fille de Louis Guy, notaire et colonel de milice. Elle décéda prématurément à Montréal le 17 janvier 1850.

La famille de M. Coffin s'est perpétuée à Montréal. M. F. Godefroy Coffin, avocat au barreau de Montréal, est le petit-fils de l'ancien protonotaire de Montréal (1).

P.-G. R.

LE PREMIER BRIQUETIER EUROPEEN A MONTREAL ?

Si on s'en rapporte aux récits de Samuel de Champlain (vol. III, éd. Laverdière), le fondateur de Québec choisit en 1611, à Hochelaga, un endroit qu'il appelle "La Place Royale" pour y établir un poste.

Il fait défricher le bois, rend l'emplacement prêt à bâtir, puis il ajoute ce qui suit :

" Il y a, là aussi de très bonnes terres grasses à potier, tant pour bricque que pour bâtir, qui est une grande commodité.

" J'en fis accomoder une partie et fis une muraille de 4 pieds d'épaisseur et de trois à quatre pieds de haut et dix toises de long, pour voir comme elle se conserveroit durant l'yver quand les eaux descenderoient, qui, à mon opinion, ne scauroit parvenir jusques à la dite muraille, d'autant que le terroir est de 12 pieds (?) élevé au-dessus de la dite rivière."

Sans discuter, pour le moment, s'il s'agit de la Pointe-à-Callières ou d'un emplacement plus au nord, demandons-nous quelle sorte de briques Champlain pouvait fabriquer en une localité inhabitée où il voulait tenter l'essai d'un établissement ?

(1) *La Minerve*, 4 janvier 1866.

(2) A consulter sur la famille Coffin, *l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières et Les députés de Saint-Maurice et de Buckingham* de MM. Fabre Surveyer et F.-J. Audet.

A notre avis, il ne saurait être question de briques moulées et cuites au four.

Serait-ce autre chose que des morceaux de glaise grise, taillés plus ou moins régulièrement, et séchés au soleil ?

Champlain essaya-il le briquetage ailleurs, notamment à Québec ? Nous l'ignorons. Jusqu'ici on disait couramment que la première brique cuite avait été faite à Québec par les PP. Jésuites, vers 1636, et c'est M. Noël Fauteux qui donne cette date dans son excellent ouvrage sur l'Industrie au Canada (vol. I, p. 153).

*

* *

Quelque lecteur voudra-t-il nous renseigner davantage sur le procédé que Champlain a pu adopter pour faire la pierre factice (dite brique) en 1611 ?

E.-Z. Massicotte

JEAN ORILLAT

Pour faire suite à la note de M. Massicotte, parue dans le *Bulletin* de mars dernier, au sujet de Jean Orillat, voici ce que je trouve dans les Archives d'Ottawa.

Jean Orillat fit la traite dans les pays d'en haut en 1769 et 1770, au moins.

Un permis daté le 22 juin 1769, fut accordé à Jean Orillat et Gabriel Cerres, marchands de Montréal. Il porte les signatures suivantes: Guy Carleton, gouverneur; Geo. Allsopp, député secrétaire de la province; Jonas de Saulles, agent de George Allsopp; Valentine Jones, lieutenant-colonel du 52e régiment d'infanterie, commandant à Montréal; et Jean Orillat.

Ce permis est pour deux canots allant au pays des Illinois, avec quinze *canoteurs*. Il est peut-être intéressant de donner les noms de ces *canoteurs*. Les voici: Pierre St-Cire, guide, de Batiscan; Pierre Mongrain, de Batiscan; Antoine Quayard, de Batiscan; Louis la Bissionière, de Batiscan; Joseph Fontaine, de Batiscan; Pierre Quayard, de Batiscan;

Antoine Marchand, de Batiscan; Pierre Mongrain, de Batiscan; Pierre La Croix, de Lachine; François Prigent, de Lachine; Joseph St-Cerny, de Repentigny; et Pierre La Roche, de Chambly.

Quatre canotiers signent leur nom, les autres font leur croix. Les quatre signatures sont celles de Pierre St-Cire, Antoine Marchand, Alexis Baudouin (dont le nom n'apparaît pas dans la liste ci-dessus), et Pierre Mongrain. Ceci nous donne bien quinze canotiers.

Je puis ajouter que, en 1776, Pierre Foretier et Jean Orillat, négociants, de Montréal, ayant poursuivi en justice, Grégoire Huc dit Coutellier, obtinrent un jugement en Cour des Plaids Communs, et firent vendre en 1779, les biens du débiteur. La somme réclamée était de £462-6-3, ce qui, avec les intérêts et les frais, se montait à £515-3-5, et il fallait encore ajouter les honoraires du shérif Edward-William Gray. La justice ne se rendait pas gratuitement alors à Montréal!

M. Mézière était l'avocat des poursuivants.

Jean Orillat mourut au commencement de l'année 1780. Une annonce datée le 27 mars parue dans la *Gazette de Québec* du 6 avril, requière ceux qui doivent à sa succession de payer avant le 1er juin prochain, et les créanciers, de produire leurs réclamations dans le même délai. On devra s'adresser à la veuve Orillat et à Alexis Réaume.

Trois ans et demi plus tard, c'est-à-dire le 30 octobre 1783, une autre annonce signée Berthelot Dartigny, avocat, paraissait dans la *Gazette de Québec*. Les personnes qui devaient à la succession étaient requises de payer à M. Alexis Réaume, négociant de Montréal, comme ayant épousé la fille unique et héritière de feu M. Orillat et acheté la part de madame veuve Orillat, faute de quoi et après un mois de cette date, l'on poursuivra les débiteurs sans autre avis. Les créanciers de la succession étaient en même temps priés d'envoyer sous un mois de la même date, leurs comptes au sieur Réaume, pour en être payés. A défaut de se conformer à cet avis, M. Réaume se prévaut de leur négligence.

FRANCIS-J. AUDET

UN SEIGNEUR EMBARRASSE

Être seigneur fut parfois plus honorifique que rémunérateur. Nous avons relaté brièvement la création et les mutations rapides du fief de Maricourt dans le *B. R. H.*, de 1932, p. 631, et nous pensions que là s'arrêterait le côté curieux de l'histoire de cette tranche de la seigneurie de Longueuil, mais, il reste un fait non ordinaire à signaler.

Germain Marcoux, marié au mois de mai 1760 à Elisabeth Brébion, avait acquis le fief le 17 septembre de la même année, soit quelques jours après la capitulation de Montréal.

Le seigneur Germain Marcoux étant mort en pleine jeunesse (1), son fief passa à son beau-père le sieur Brébion.

Celui-ci n'apprécia pas longtemps l'héritage que le hasard lui procurait et le 6 octobre 1771, il faisait dresser l'acte suivant:

François Brébion dit Sanscartier et Marie-Angélique Gouin, son épouse, demeurant rue Saint-Paul, déclarent que le fief de Maricourt, sis en la paroisse de Longueuil, les " assujettit à des charges considérables, à cause des travaux publics, fossés, clôtures et découvertes qu'ils sont obligés de faire et fournir aux voisins. "

Pour ce, ils en sont venus à la conclusion que " le dit fief est plus onéreux que profitable. "

Ils décident alors d'en faire cadeau à quelqu'un. Excellente idée. " Considérant, disent-ils, qu'ils ont des obligations envers M. Joseph de Fleury Deschambault, ancien agent de la Compagnie des Indes, les dits Brébion et sa femme offrent de lui céder la propriété du fief de Maricourt avec tous leurs droits, privilèges et prérogatives.

* *

*

Cette offre d'un fief ne paraît pas avoir tenté le sieur Deschambault, car l'acte ne fut signé que par Brébion.

Ni le donataire Deschambault ni le notaire Mézières qui a rédigé le document, n'apposent leurs seings et sceaux.

Comment le pauvre seigneur Brébion s'arrangea-t-il?

(1) Inhumé à Montréal, le 24 juin 1762, âgé de 26 ans.

Avait-il réussi à se débarrasser du fief malchanceux lorsqu'il décéda à l'Hôpital général de Montréal le 6 mars 1773?

E.-Z. MASSICOTTE

UN TISSU DIABOLIQUE

Un patient chercheur qui scrute actuellement dans les archives les actes du notaire Joseph Lalanne en vue d'une histoire paroissiale, m'a fait voir un contrat daté du 11 avril 1765, dans lequel sont énumérés divers vêtements entre autres :

“ Une paire de culottes *diab manfort?* ”

Qu'est-ce à dire? Lit-on mal, ou le notaire a-t-il fait erreur? Avait-il l'intention d'écrire “ drap de manfort ” par exemple?

J'ai relevé souvent les mots draps de Limbourg, de Moulton, d'Elboeuf, de Carcarsonne, etc. mais jamais un nom de lieu ou de fabricant qui ressemble à Manfort.

Aucune solution immédiate ne se présentant, je songeai à compulsier mes petites notes sur les tissus d'autrefois. Et voici l'hypothèse que je soumets très humblement.

Joseph Lalanne, à la fois chirurgien et notaire, ne fut jamais très particulier sur l'orthographe. Alors n'aurait-il pas écrit, à l'oreille, “ diab (le) ment fort? ”

Ce qui m'amène à cette idée c'est que Funck Brentano, dans son étude historique sur l'*Ancien régime*, cite l'extrait suivant d'une lettre qu'une mère paysanne du XVIIIe siècle adressait à son fils :

“ Mon Édmond, je t'envoie des chausses ”

“ de filosselle, avec des culottes de *fort-* ”

“ *en-diable*, deux vestes et l'habit de bou- ”

“ racan. ”

N'y a-t-il pas beaucoup d'analogie entre les deux expressions?

En l'espèce, il s'agit de termes populaires qui se transmettent oralement, et cela signifie que d'une personne à une autre bien des déformations ont été possibles, même probables.

Admettant l'hypothèse, il faudrait trouver ce que pouvait être le tissu qui était “ fort-en-diable ” ou “ diablement fort. ”

E.-Z. MASSICOTTE

LE PREMIER LIVRE IMPRIMÉ A MONTREAL

Tous les bibliophiles connaissent le premier livre imprimé dans la métropole du Canada. Si nous en parlons ici, c'est qu'il est tout particulièrement précieux à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la dévotion eucharistique dans notre pays. On peut en juger par la page-titre de l'ouvrage que voici :

RÈGLEMENT
DE LA CONFRÉRIE
DE L'ADORATION PERPÉTUELLE
DU
S. SACREMENT
ET
DE LA BONNE MORT

Érigée dans l'église paroissiale de Ville-Marie,
en l'île de Montréal, en Canada.

* * *

À MONTRÉAL ;

Chez F. Mesplet & C. Berger,
Imprimeurs & Libraires; près le Marché. 1776.

Cette modeste brochure, ne comptant que quarante pages et mesurant huit par onze centimètres, prend une valeur croissante avec les années, à cause de sa rareté relative et de l'intérêt qu'elle crée pour le bibliophile. Elle est aujourd'hui évaluée à Montréal à \$40.00, et tout récemment la *Public Library* de New-York n'a pas hésité à verser \$75.00 pour s'en assurer un exemplaire. On peut cependant le trouver assez facilement au Canada dans nos grandes bibliothèques de même que chez les principaux collectionneurs.

La date de 1776 qui apparaît sur la page-titre indique l'origine de l'imprimerie à Montréal. Ouvrons une parenthèse pour y glisser quelques notions historiques sur l'éditeur, le fameux Mesplet, et éclairer ainsi à la fois et les débuts de notre premier atelier de typographie, et les circonstances dans lesquelles fut imprimé le premier livre à Montréal.

* * *

Le Canada était alors en pleine guerre avec les États-Unis qui voulaient par tous les moyens décider notre peuple à s'insurger contre l'Angleterre afin d'obtenir pour l'Amérique septentrionale l'indépendance complète du pouvoir britannique. Préférant rester fidèles à leur nouvelle allégeance, les Canadiens luttèrent les armes à la main contre les Yankees qui réussirent à occuper Montréal de novembre 1775 à juin 1776, y exerçant toutes sortes de vexations contre les habitants, sans épargner les ecclésiastiques qu'on accusait d'appuyer les sentiments légitimistes de la population. A la violence, le Congrès américain ajouta la méthode plus pacifique de la persuasion, en déléguant à Montréal une Commission composée de trois membres qui s'emploieraient à déterminer les esprits à la révolte contre l'Angleterre. Ces trois envoyés américains étaient le célèbre Benjamin Franklin, Samuel Chase et Charles Carroll. Un quatrième personnage les accompagnait, exerçant une mission plutôt officieuse, c'était un prêtre, frère de Charles Carroll, nommé John, qui devint plus tard évêque de Baltimore. Le rôle évident mais inavoué de ce prêtre catholique était de gagner le clergé canadien à la cause américaine. On sait que l'échec fut complet.

Dans l'intention de rendre plus efficace cette campagne de persuasion, Franklin avait amené de Philadelphie un imprimeur français du nom de Joseph Fleury Mesplet, dans l'espoir de fonder à Montréal un journal politique. L'activité de la nouvelle imprimerie se borna à quelques affiches et manifestes révolutionnaires. Eloquence et affiches furent inutiles, et la délégation retourna bientôt à Philadelphie. Cependant Mesplet se fixa à Montréal et, en compagnie de Charles Berger, installa son imprimerie *Place du Marché*, aujourd'hui *Place Royale*. De cet atelier est sorti le *Règlement de la confrérie de l'adoration perpétuelle du S. Sacrement*, premier livre édité à Montréal.

Il est temps de clore cette parenthèse pour nous édifier à la lecture du contenu du plus ancien livre montréalais.

* * *

Le *Règlement* est surtout intéressant parce qu'il jette une vive lumière sur l'état de la dévotion eucharistique à l'é-

poque où il parut. Grâce à ce monument, nous sommes certains que cette dévotion existait alors, non seulement individuelle, particulière, mais organisée, canoniquement érigée en une Confrérie dans l'église principale de la ville, et groupant un nombre considérable de membres, comme en fait foi le Registre manuscrit encore conservé à la Bibliothèque S. Sulpice, à Montréal.

A quelle date remontait l'origine de la Confrérie du Saint-Sacrement? Probablement vers l'an 1700, et le mérite en revient aux Messieurs de Saint-Sulpice qui en ont eu l'initiative. En tous cas, en 1776, sous le supériorat de M. Etienne Mongolfier, oncle des célèbres aéronautes français du même nom, la Confrérie était très florissante au sein de la jeune cité qui comptait environ 8,000 âmes, puisqu'aussitôt l'arrivée d'un imprimeur on s'empressa de lui demander de publier un manuel à l'usage des confrères. C'est ce petit livre aux feuillets un peu jaunis mais bien conservés que nous allons parcourir. On constatera qu'il s'en dégage un parfum de piété eucharistique très intense tout à l'honneur de nos ancêtres et qui ne manque pas de nous émouvoir profondément.

Au verso de la page-titre, telle que reproduite au début de cet article, on lit l'invocation: LOUÉ SOIT À JAMAIS JÉSUS DANS LE TRÈS-SAINT-SACREMENT DE L'AUTEL. Puis, au-dessous, en italiques, la formule suivante: *Je N entrant dans l'Association de l'Adoration perpétuelle, ai choisi pour mon jour particulier dans l'année, le depuis heu- res jusqu'à pour faire à Jésus-Christ, autant qu'il sera en moi, la réparation des outrages qu'on lui fait au Très-Saint-Sacrement de l'autel. — On doit garder ce billet, pour ne pas manquer à l'heure qu'on a prise.*

Il semble donc que les confrères se succédaient à tour de rôle en présence du Saint-Sacrement à peu près comme on le fait aujourd'hui dans les Gardes d'Honneur et les Associations de Réparation, et qu'on assurait ainsi une "adoration vraiment perpétuelle" de la divine Eucharistie.

A la page trois, sous le titre FIN DE L'ASSOCIATION, on découvre l'esprit même qui animait la Confrérie. "Les Associés, y est-il dit, doivent faire une profession spéciale d'ho-

nerer Jésus-Christ au Saint-Sacrement, puisqu'il l'a institué pour se donner à nous, et être en particulier le viatique et la consolation des mourants. Ils procureront aussi, par tous les moyens qu'ils pourront, le soulagement et la délivrance des âmes du Purgatoire, afin que ces saintes âmes étant délivrées par leurs prières et leurs bonnes oeuvres, elles soient leurs protectrices dans le ciel, et leur obtiennent de mourir comme elles dans la grâce de Dieu. Ainsi la dévotion au Saint-Sacrement et le zèle pour la délivrance des âmes du Purgatoire sont comme l'âme et le fondement de l'Association, et en même temps les moyens dont doivent se servir les Associés pour se procurer une bonne mort."

Les pages quatre à douze sont extrêmement intéressantes parce qu'elles contiennent l'énumération des pratiques de piété en usage parmi les confrères; c'est comme le règlement proprement dit de cette Association eucharistique. En voici quelques extraits: " Ils passeront chaque semaine une demi-heure devant le S. Sacrement, au jour et à l'heure qui leur seront marqués; et outre cela, une heure chaque année, pour l'adoration perpétuelle.

" Ils accompagneront autant qu'ils pourront le Saint-Sacrement, quand on le portera aux malades surtout aux Associés; s'ils ne peuvent le faire, ils diront du moins pour le malade, un *Pater* et un *Ave Maria*.

" Ils auront aussi une heure marquée pour venir devant le Saint-Sacrement, toutes les fois qu'il sera exposé à la paroisse.

" Ils se confesseront et communieront au moins une fois chaque mois, pour la fin de l'Association; ce jour-là ou quelque autre, qui leur sera plus commode, ils pourront faire un jour de retraite, pour se préparer à la mort, ils en demanderont la méthode à leur confesseur."

Puis viennent trois paragraphes indiquant les personnes qu'il faut exclure de la Confrérie, preuve évidente que celle-ci se recrutait parmi l'élite de la cité. Citons encore.

" L'on ne recevra point dans l'Association les personnes qui auraient fait quelque faute considérable contre la pureté avec scandale, à moins que le scandale ne fût réparé, et que la personne ne donnât des preuves de la pureté de ses moeurs, et de la régularité de sa conduite.

“ L'on ne recevra pas non plus ceux qui fréquentent des maisons ou des personnes suspectes, qui vont souvent au cabaret, ou sont sujets à s'enivrer, qui vendent de l'eau-de-vie aux Sauvages, qui tiennent publiquement dans leurs maisons des bals, ou assemblées de danses, ou y reçoivent des masques, ou qui se masquent; ceux et celles qui profèrent publiquement des blasphèmes, ou des paroles injurieuses à Dieu et à la religion; qui entretiennent des inimitiés, sans vouloir se réconcilier...”

Il fait plaisir de constater que la procession mensuelle du Saint-Sacrement, telle qu'elle existe dans les églises desservies par les fils du Bx Eymard, était déjà en honneur au Canada dès le milieu du XVIII^e siècle.

“ Le troisième dimanche de chaque mois l'on fera dans l'église de la paroisse, immédiatement après les vêpres, la procession du Très-Saint-Sacrement, à laquelle assisteront tous les associés; l'on choisira douze hommes qui, représentant toute la Confrérie, suivront le Saint-Sacrement, ayant à la main un cierge allumé.

“ Le Jeudi-Saint de chaque année, tous les Associés assisteront à la grand'messe de la paroisse et à la procession du Saint-Sacrement, qui se fait ensuite; ils feront tous ensemble leur communion paschale à la même messe, autant que cela se pourra.”

Le *Règlement* continue à énumérer d'autres pratiques qui donnent une juste idée de la ferveur qui régnait au sein de cette édifiante Confrérie. Nous relevons les suivantes:

“ Chaque année, le samedi dans l'Octave du Saint-Sacrement tous les associés renouvelleront la consécration qu'ils ont faite à Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement, au jour de leur réception: cette cérémonie se fera devant le Saint-Sacrement exposé...”

“ Si l'on porte le saint viatique au malade, les deux administrateurs de la confrérie, ou s'ils ne peuvent s'y trouver, quelques autres des confrères, y assisteront, chacun un flambeau à la main, et suivront le Saint-Sacrement immédiatement après le daïs, les autres associés tâcheront aussi de s'y trouver. L'on avertira par quelques coups de la petite cloche que c'est un confrère à qui on le porte. Si le malade tombe

dans l'agonie, l'on sonnera quelques coups de la grosse cloche, pour avertir les associés, qui se rendront dans la chapelle de la bonne mort, pour y faire les prières des agonisants, ou quelques autres à leur dévotion pour le moribond; ceux qui ne pourront pas venir à l'église, feront chez eux les mêmes prières, ou diront du moins cinq *Pater* et *Ave*.

Quand il mourra quelqu'un des associés, tous les autres assisteront à son enterrement, ils feront pour lui une communion, et offriront à Dieu pour le repos de son âme, toutes les prières et bonnes œuvres qu'ils feront pendant huit jours; quatre députés de l'Association porteront les coins du drap, chacun un cierge à la main. L'on fera un petit service, et l'on dira trois messes basses, pour chaque associé décédé, autant que la Confrérie sera en état de le faire... ”

Enfin les pages treize à quarante renferment le formulaire des prières récitées en commun lors des réunions mensuelles, litanies, amendes honorables, consécration au Sacré-Coeur, actes d'acceptation de la mort, etc... Si l'on s'étonne d'y trouver les litanies de saint Amable, on en aura l'explication dans le fait que la Confrérie tenait ses réunions dans une chapelle de l'église paroissiale, chapelle dédiée à saint Amable.

Il ressort de la lecture de ce petit volume, devenu précieux et par sa rareté et par les détails historiques dont il abonde, que la dévotion au divin sacrement de nos autels était en grand honneur chez nos pères, et cela malgré la vague de jansénisme qui déferlait à cette époque sur tous les pays catholiques. On peut donc affirmer que la présence réelle de Jésus dans l'hostie provoquait un véritable courant des âmes vers l'autel où elles venaient rendre des hommages assidus au Dieu caché et s'unir à Lui par la sainte communion.

Un tel exemple ne doit pas nous laisser indifférents. Il doit prendre à nos yeux la valeur d'une entraînant prédication. Ayons donc à cœur, sur ce terrain de la vie surnaturelle plus que sur tout autre, de réaliser pleinement le vieil adage: Bon sang ne saurait mentir!

LÉO BOISMENU, S. S. S.

(Revue Eucharistique)

LA FAMILLE LAJUS

Nay est une petite ville de l'ancien évêché de Lesca, en Béarn. Elle fait aujourd'hui partie du département des Basses-Pyrénées. C'est à Nay, en 1672, que naquit Jourdain Lajus, du mariage de Jean Lajus et de Anne Vigneau.

Lajus étudia la médecine et vint s'établir à Québec vers la fin du dix-septième siècle.

Il devait avoir certaines capacités puisque le 2 mars 1709, Georges Maréchal, conseiller, premier chirurgien du Roi, chef de la chirurgie et barberie du royaume, etc., etc., lui accordait des lettres de lieutenant des chirurgiens de la ville de Québec.

Lajus exerça son art plus de quarante ans à Québec. A partir de 1717, il était plutôt désigné sous le titre de major des chirurgiens de Québec. Preuve qu'il était monté en grade.

Jourdain Lajus décéda à Québec le 12 mars 1742, et fut inhumé dans l'église des Pères Récollets dont il était, depuis plusieurs années, le médecin et le syndic. Jourdain avait 70 ans à sa mort.

Il avait épousé, à Québec, le 21 novembre 1697, Marie-Louise Roger, fille de Guillaume Roger, premier huissier du Conseil Souverain, et de Ursule Levasseur. Elle décéda à Québec le 11 janvier 1716. Jourdain Lajus se remaria, à Québec, le 8 septembre 1717, à Louise-Élisabeth Moreau, fille de Pierre Moreau et de Marie-Madeleine Lemire.

De ses deux mariages, il avait eu vingt-quatre enfants :

1° Jean-François Lajus né à Québec le 8 août 1698. On le désigne généralement sous les prénoms de Jean-Baptiste mais il reçut au baptême ceux de Jean-François. Il entra dans l'Ordre des Récollets et fut ordonné prêtre le 24 août 1727. Il fut missionnaire à Sainte-Croix et à Lotbinière de octobre 1729 à septembre 1730. Il fut ensuite aumônier du fort Saint-Frédéric de 1732 à 1733. En 1754, il était aumônier du fort Saint-Louis, à Niagara.

En 1761, il était supérieur des Récollets à Québec. Le Père Lajus décéda le 24 juillet 1767.

2° Marie-Anne Lajus née à Québec le 23 octobre 1699, et décédée au même endroit le 2 juin 1716.

3° Louise-Geneviève Lajus née à Québec le 9 mars 1701, et décédée au même endroit le 12 mars 1701.

4° Joseph-Marie Lajus né à Québec le 20 mars 1702, et décédé au même endroit le 26 mai 1716.

5° Louis Lajus né et décédé à Québec le 7 mai 1704.

6° Anonyme Lajus né et décédé à Québec le 11 juin 1705.

7° Louis Lajus né à Québec le 13 juin 1706.

8° Angélique-Louise Lajus née à Québec le 17 octobre 1707, et décédée au même endroit le 24 avril 1716.

9° Pierre Lajus né à Québec le 28 octobre 1708, et décédé au même endroit le 16 novembre 1709.

10° Marguerite-Ursule Lajus née à Québec le 28 avril 1710, mariée, au même endroit, le 10 mars 1722, à Antoine Vaillant, et, en secondes noces, encore à Québec, le 9 mai 1740, à Noël Noël. Décédée à Québec le 31 décembre 1758.

11° Pierre Lajus né à Québec le 24 février 1712, et décédé au même endroit le 5 mars 1712.

12° Marie-Louise Lajus née à Québec le 17 mars 1713, et décédée au même endroit le 13 août 1714.

13° Marie-Madeleine-Ursule Lajus née à Québec le 13 novembre 1714.

14° Anonyme né et décédé à Québec le 14 novembre 1714.

15° Louis-Pierre Lajus né à Québec le 17 mai 1718.

16° Elisabeth-Simone Lajus née à Québec le 22 avril 1719, mariée, au même endroit, le 16 octobre 1750, à Pierre-Victor Almain, employé dans les bureaux de la Marine, puis, à la Pointe-Lévy, le 26 octobre 1769, à Louis Couillard des Islets, seigneur de la Rivière-du-Sud. Elle décéda à Québec le 29 février 1796.

17° François-Michel Lajus né à Québec le 20 juillet 1720. Capitaine de navire. M. Lajus épousa, à Québec, le 7 janvier 1758, Louise-Michelle Poulin, fille de Pierre

Poulin et de Louis Le Boulanger, puis à Beauport, le 28 novembre 1761, à Marguerite-Véronique Parent, fille de François Parent et de Marie-Catherine Binet. Nous lui connaissons cinq enfants : François-Michel Lajus né à Québec le 15 mars 1762 et décédé au même endroit le 11 mai 1762 ; Elisabeth Lajus née à Québec le 20 février 1763 et décédée au même endroit le 10 mars 1763 ; Jean-Antoine Lajus né à Québec le 20 mars 1764 ; Marguerite-Louise Lajus née à Québec le 31 août 1765 ; Michel-Nicolas Lajus né à Québec le 7 novembre 1766.

18° Louis-François Lajus, le continuateur de la lignée.

19° Ignace-François Lajus né à Québec le 8 août 1724.

20° Jean Lajus né à Québec le 2 mai 1726 et décédé au même endroit le 6 février 1727.

21° Pierre Lajus né à Québec le 6 janvier 1728 et décédé au même endroit le 25 janvier 1728.

22° Claude-Louis Lajus né à Québec le 30 juin 1729 et décédé au même endroit le 3 juin 1730.

23° Michel-Antoine Lajus né à Québec le 13 avril 1731.

24° Louis Lajus né à Québec le 29 novembre 1734.

Louis-François Lajus, qui continua la lignée des Lajus, était né à Québec le 28 août 1721. Il étudia la chirurgie sous son père. Il fut employé comme chirurgien dans les troupes. Le 11 janvier 1745, l'intendant Hocquart lui donnait une commission de chirurgien major pour aller à la suite du détachement commandé par M. Varin en Acadie. Il retourna plus tard en Acadie : il apporta à Québec la nouvelle de la prise de Louisbourg par les Anglais, en 1758. Pendant le siège de Québec, en 1759, Lajus rendit de grands services. C'est lui qui, en 1759 et en 1760, prit soin des nombreux blessés transportés à l'Hôpital général. Le docteur Lajus fut un des membres du premier bureau d'examineurs en médecine à Québec, en 1789. Il décéda à Québec le 7 octobre 1799, à l'âge de 78 ans.

Comme son père, Louis-François Lajus s'était marié deux fois. Il épousa en premières noces, à Québec, le 14 novembre 1747, Marguerite Audet de Piercot de Bailleul, fille de Louis Audet de Piercot, sieur de Bailleul et de Marie-Anne Trotier. Elle décéda à Québec le 19 octobre 1775. En secondes noces, il épousa, à Québec, le 11 août 1776, Angélique-Jeanne Hubert, fille de feu Jean-François Hubert et de Marie-Louise Maranda. Elle était la soeur de l'abbé Hubert, qui devint évêque de Québec.

De ses deux mariages, le docteur Lajus eut treize enfants :

1° François Lajus né à Québec le 1er septembre 1749 et décédé au même endroit le 25 juillet 1750.

2° Marguerite Lajus née à Québec le 1er septembre 1749 et décédée au même endroit le 3 novembre 1749.

3° Anonyme Lajus né et décédé à Québec le 20 septembre 1751.

4° Marguerite Lajus née à Québec le 11 janvier 1754 et décédée à la Pointe-de-Lévis le 18 août 1754.

5° Pierre-Jean-Baptiste Lajus né à Québec le 24 mars 1755 et décédé au même endroit le 29 mars 1755.

6° François Lajus né à Québec le 15 décembre 1757 et décédé au même endroit le 1er juin 1758.

7° Anonyme Lajus né et décédé à Québec le 5 février 1759.

8° François-Marie-Olivier-Hubert Lajus né à Québec le 17 juillet 1777 et décédé au même endroit le 7 mai 1795.

9° Jeanne-Françoise-Louise-Luce Lajus née à Québec le 13 décembre 1778 et mariée au même endroit, le 26 juillet 1796, à Pierre-Stanislas Bédard, avocat, plus tard juge. Madame Bédard décéda à Québec le 25 février 1831.

10° Angélique-Geneviève-Dosithée Lajus née à Québec le 24 février 1780, et décédée à Sainte-Foy le 14 mars 1780.

11° Jean-Baptiste-Isidore-Hospice Lajus né à Québec le 21 mai 1781. Ordonné prêtre le 27 mai 1804, il fut vicaire à Boucherville, puis à Saint-Eustache ; il fut ensuite curé de Rimouski, en 1806 ; curé de Rouville, en

1807 ; de Blainville, en 1809 ; curé de Sainte-Marie de Monnoir, en 1814. L'abbé Lajus se retira du ministère en 1830 et décéda aux Trois-Rivières le 5 janvier 1836.

12° Louis-Antoine-Thibault Lajus né à Québec le 1er juillet 1783.

13° René-Flavien Lajus né à Québec le 24 juin 1785. Il fut ordonné prêtre le 24 septembre 1808. Il fut vicaire à Saint-Eustache, en 1809 ; à Saint-Laurent de Montréal, en 1810 ; à Saint-Pierre du Portage, en 1811 ; à Saint-Hyacinthe, en 1812 ; au Cap-Santé, en 1826. L'abbé Lajus décéda à Saint-Pierre de l'île d'Orléans le 13 février 1839.

P.-G. R.

ALEXANDRE DUMAS

Originaire de Negrapelisse, petite ville de Languedoc, qui forme maintenant partie de Tarnet-Garonne, où il était né vers 1728, Alexandre Dumas vint s'établir à Québec comme négociant un peu avant 1755. Il s'était d'abord occupé de commerce à La Rochelle où il n'avait pas réussi. De religion huguenote, Dumas avait cependant des moeurs peu sévères, et, quelques années après son établissement à Québec, il jetait le trouble et le déshonneur sur une famille respectable de la capitale. La chute de Québec fut pour lui très avantageuse. Sa religion le mit en bons termes avec les conquérants. En 1764, il fut du nombre des intelligents jurés qui déclarèrent la religion catholique une "nuisance". Il devint un des associés des Forges Saint-Maurice puis le seul propriétaire de ces forges. Il dût cependant abandonner cette entreprise. En 1775, capitaine de milice, il fut un des défenseurs de Québec. En 1783, il obtint une commission de notaire, puis, en 1784, il devint avocat malgré l'opposition de tous les avocats de Québec qui ne voulaient pas d'un banqueroutier comme confrère. Dumas siégea à la Chambre d'Assemblée de 1797 à 1800. Il décéda à Québec le 11 juillet 1802. Dumas avait publié en brochure en 1792, un discours prononcé par lui devant le Club Constitutionnel de Québec le 30 mai 1792.

L'INDUSTRIE PIPIÈRE AU CANADA

Un lecteur a demandé dans le *B. R. H.* de 1933, p. 553, si l'expression "pipe de plâtre" était française et si l'on avait fabriqué de ces pipes en notre pays.

Comme la question nous a intéressé et que personne n'a répondu, nous soumettons le peu que nous savons sur le sujet.

"Pipe en plâtre" et surtout "pipe de plâtre" s'emploie encore en France et nous l'avons récemment relevé dans un grand périodique parisien. Toutefois, en l'ancienne mère-patrie on dit plutôt "pipe de terre".

La pipe de plâtre, très en vogue il y a quarante ans et plus, n'avait pour grande rivale que la pipe en écume de mer. On ne parlait guère alors de pipes de bruyère, de merisier ou de cèdre.

De nos jours, la pipe française très bien façonnée, parfois colorée, ne se voit presque plus, car son prix est élevé. Il ne nous reste que la pipe commune d'Écosse qui se détaille à 3 sous, ce qui est trois fois plus cher qu'autrefois.

Nous n'avons jamais vu de pipe de plâtre canadienne, toutefois Joseph Hatfield, dans *An Englishman in America*, prétend qu'en 1785, il y avait au-dessous de S.-Anne de la Pérade, une localité qui fournissait une argile "of which Canadians make pipes". Étaient-ce des pipes à fumer ou des tubes quelconques?

Plus tard, au XIX^e siècle, il est certain qu'il y eut des pipiers à Montréal, au Pied-du-Courant.

En 1848, William Henderson, rue Colborne (aujourd'hui de Lorimier), fabriquait des pipes avec une argile qu'il trouvait tout près. Cet établissement fut acquis ensuite par Henderson & Son, puis par Robert Bannerman. Celui-ci, qui était en même temps épicier, donna beaucoup d'extension à son industrie et on assure qu'il fit florès.

* *

*

Ne croyez pas que la pipe de plâtre fut l'apanage des pauvres. Si vous examinez les gravures relativement anciennes représentant des fumeurs anglo-saxons de la haute, vous les verrez fumant de longues pipes de terre. A Montréal,

nous avons connu un vieil anglais distingué, grand joueur d'échec, qui avait la même fantaisie. Il achetait les pipes de plâtre à la caisse, se servait de chacune, deux ou trois fois, puis les jetait. Il justifiait ainsi sa façon d'agir: " La pipe d'argile est poreuse et c'est pour cela que je la préfère à toutes autres. Quand elle a servi et qu'elle a absorbé assez de nicotine pour la rendre nocive, je m'en défais. "

Bien autrement pensaient la majorité des fumeurs. La plupart avaient l'ambition de " cerner " ou de culotter leur pipe. Un beau " cerne " régulier s'élevant aux deux-tiers de la tête (ou fourneau) les comblait de joie.

Le défunt greffier de la Couronne, L.-W. Sicotte, avait une pipe favorite qu'il avait réussi à rendre brune foncée " d'un bout à l'autre ". Il en avait grand soin et sur la fin de sa vie il ne l'utilisait qu'une fois le jour, après son léger lunch du midi.

Autre souvenir. La mère Gauthier, entre 1878 et 1883, tenait rue Notre-Dame, près Vinet, un magasin fameux où elle débitait de la tire, de la " praline ", des mains de pain d'épice, de la petite bière et des " pipes en plâtre ".

Un jour, un client lui demanda le prix de ses pipes.

— Une cenne pièce, répondit-elle.

— Mais il m'en faut une douzaine, vous allez m'accorder une réduction?

— Une douzaine, dit-elle, c'est quinze cents.

— Comment cela? Plus cher qu'à la pièce?

— Bien sûr, monsieur. Vous prendriez tout mon stock et pour en avoir d'autres, il me faudrait aller en chercher rue Saint-Paul, près du marché Bon-Secours, ce qui m'obligerait à payer les chars. L'homme qui me les vend d'ordinaire ne passe ici qu'une fois la semaine.

La mère Gauthier s'y connaissait en affaires.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Le 30 avril 1661, Hugues d'Orgemont est parrain d'un enfant de Pierre Levasseur dit Lespérance et de Jeanne de Chanverlange, à Québec. Connaissez-vous ce sieur d'Orgemont?

A. G. B.

LA FAMILLE FOUCHER DE LABRADOR

François Foucher, né en 1699, au marquisat de Maillebois, diocèse de Chartres, était le fils de Jacques Foucher, conseiller du Roi et receveur du grenier à sel de Brizolle, et de Charlotte-Elisabeth Goubert.

Dès 1723, nous voyons M. Foucher agir comme secrétaire de l'intendant Bégon. Il avait en même temps un emploi d'écrivain du Roi au bureau de l'Intendance, ce qui lui permettait de retirer double salaire. M. Bégon devait avoir beaucoup d'estime pour son secrétaire puisqu'il le logeait avec lui au palais de l'Intendance.

Le 29 avril 1727, M. Foucher obtenait des lettres de provisions pour remplir l'office de procureur du Roi de la juridiction royale de Montréal. Il fut reçu en son office par le Conseil Supérieur le 15 septembre 1727, mais il n'alla résider à Montréal que dans les premiers mois de 1728.

MM. de Beauharnois et Hocquart disaient de M. Foucher, dans leur rapport au ministre du 27 octobre 1732: " Agé de trente ans, médiocre sujet, remplit assez bien son office; deviendra un fort bon sujet s'il continue à s'appliquer. "

M. Foucher exerça la charge de procureur du Roi à Montréal pendant près de trente ans, tout en s'occupant de commerce et même de traite. A l'automne de 1758, ayant obtenu un congé, il passa en France. Le 8 janvier 1759, le président du Conseil de marine écrivait à MM. de Vaudreuil et Bigot que le sieur de L'Isle pourrait faire les fonctions de procureur du Roi à Montréal à la place de M. Foucher, " qui ne devait pas retourner en Canada ". Effectivement, M. Foucher conserva sa charge jusqu'à la Conquête mais ne revint pas dans la colonie. On ignore la date de sa mort en France.

M. Foucher avait épousé, en premières noces, Marie-Bernardine Lebé, fille d'un important négociant de Montréal. Elle décéda le 12 mars 1726, après deux années de mariage, en lui laissant un fils. En secondes noces, il épousa, Marie-Joseph Le Gardeur, fille de Augustin Le Gardeur de Courtemanche, qui fut commandant pour le Roi à la Côte de Labrador. Elle décéda à Montréal le 28 mai 1753, après lui

avoir donné treize enfants dont plusieurs moururent en bas âge.

Son mariage avec Marie-Joseph Le Gardeur de Courtemanche avait fait hériter M. Foucher de partie des droits de son beau-père sur certaines concessions du Labrador. Il dût soutenir plusieurs procès pour obtenir ce qui lui appartenait. Le sieur Foucher, d'ailleurs, ne détestait pas les contestations légales. Il intenta plusieurs procès pendant sa carrière et fut défendeur dans plusieurs douzaines de causes plus ou moins sérieuses.

Nous avons peu de renseignements sur les enfants de M. Foucher.

Jean-François Foucher, né à Montréal le 25 septembre 1712, prit le nom de Foucher de Labrador en souvenir des propriétés de sa mère situées dans cette partie du pays. Le 20 janvier 1753, il obtenait une commission de substitut du procureur du Roi en la juridiction de Montréal pour, en l'absence de son père, remplir les fonctions du procureur du Roi aux droits et prérogatives attribués.

Marie-Joseph Foucher, née à Montréal le 19 mars 1737, adopta la vie religieuse. A l'âge de dix-sept ans, en 1754, elle faisait son entrée au monastère de l'Hôpital général à Québec. Elle fit profession le 8 janvier 1756, sous le nom de Soeur Saint-Étienne et décéda le 23 septembre 1757.

L'Histoire de l'Hôpital général de Québec dit de la jeune Soeur Saint-Étienne :

“ Elle embrassa avec ferveur les pratiques journalières de notre saint institut, et dans le peu de temps qu'elle a vécu avec nous, elle nous a beaucoup édifiées par sa rare piété et sa dévotion au Saint Sacrement. Son amour pour Dieu lui faisait ardemment désirer de lui être unie dans l'autre vie. . . La Soeur Saint-Étienne était très affectionnée au service des pauvres malades. C'est là qu'elle a fait paraître son zèle et sa charité pour les membres souffrants de son divin Époux. Elle les préparait à bien mourir. Plusieurs lui ont dû le bonheur de rentrer en grâce avec Dieu. Elle avait une patience admirable et une constance sans bornes à les exhorter et à les instruire, et elle trouvait son délassement dans cet exercice. Si on la blâmait de ce qu'elle ne se ménageait pas assez, elle répondait fort agréablement qu'elle voulait être martyre

de la charité. Elle le fut, en effet, et trop tôt selon nos vues naturelles, mais trop tard pour son amour qui ne lui faisait souhaiter que de s'unir à son céleste époux. Elle reçut les derniers sacrements avec sa ferveur ordinaire et avec une entière présence d'esprit. Le 23 septembre 1757 fut le jour où cette âme si chère au cœur de Dieu s'envola vers la patrie céleste."

SUPERIEURS DU COLLEGE DE RIGAUD

- 1° M. Jean-Marie Thibaudier, c.s.v., 1850
- 2° Père L.-Georges Langlais, c.s.v., 1851-21; 1854-55
- 3° Père Abraham Jacques-Duhaut, c.s.v., 1812-54
- 4° Père Joseph Michaud, c.s.v., 1j55-58
- 5° Père Stanislas Rivest, c.s.v., 1858-60
- 6° Père Léon Boisvert, c.s.v., 1860-61
- 7° Père F.-X. Chouinard, c.s.v., 1861-78
- 8° Père Joseph Charlebois, c.s.v., 1878-82. 1893-1901
- 9° Père Th.-Rémi Coutu, c.s.v., 1882-88
- 10° Père Olympe Joly, c.s.v., 1888-93
- 11° Père Donat Richard, c.s.v., 1901-16
- 12° Père Odilon Charbonneau, c.s.v., 1916-17
- 13° Père Gaspard Ducharme, c.s.v., 1917-23
- 14° Père Joseph Latour, c.s.v., 1923-29
- 15° Père Alphonse Gauthier, c.s.v., 1929-35.

LA FONCTION DE JUGE

Dupin: Assurer le règne des lois et la paix entre les citoyens; demeurer impassible au milieu du choc des passions et de l'agitation des parties; ordonner, défendre, punir au nom de la Cité; quelle mission, messieurs! Qu'elle est admirable par la grandeur qu'elle présente! Qu'elle est effrayante par les vertus qu'elle exige et la responsabilité qu'elle impose!

De Ferrière: Une chose essentielle à laquelle les juges doivent sans cesse faire attention, c'est de se représenter la place qu'ils tiennent, de considérer le ministère qu'ils exercent et de la part de qui ils l'exercent; en un mot, de songer qu'ils font la fonction, non pas d'un homme, mais de Dieu.

LE VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS

Monseigneur de Lauberivière s'embarquait le 10 juin 1740 sur le *Rubis*, à destination de Québec. Durant la traversée, un mal mystérieux, dont la symptomatologie était une fièvre continue avec céphalée intense, un exanthème à taches rouges et des éruptions, saisit l'équipage. Le navire aborda à Québec le 8 août. Quarante-sept hommes avaient succombé; il fallut en hospitaliser 150 autres (1).

Monseigneur de Lauberivière s'en était tiré jusque-là sain et sauf. Le 13, cependant, il s'alite et, le 20 au matin, il meurt, après avoir présenté les mêmes symptômes que ses compagnons de voyage.

De quoi était-il mort? Était-ce de la peste, comme on l'a cru dans le temps; ou bien simplement de la grippe, comme le pense M. John-J. Heagerty (2)? Impossible de le dire et nous n'avons pas à le rechercher ici. Cependant aucun diagnostic ne surprendrait après ce que l'on sait des conditions dans lesquelles se faisaient les voyages sur mer au xviii^e siècle. On a même été complètement renseigné sur les traversées du *Rubis* par le Père Nau (3).

Le 26 août, on commença l'inventaire des biens du défunt (4). On y passa plusieurs jours. La maison fut trouvée bien meublée et la garde-robe bien fournie. Le trousseau de Monseigneur, dit le Père Le Jeune, "trahit l'excellence de ses qualités et de ses vertus." On releva au cours de l'inventaire l'article suivant: "trois petites fioles remplies de vinaigre des quatre voleurs" (5). Il faut faire ici un peu d'exégèse pharmaceutique, si l'on veut comprendre ce qu'était ce "Vinaigre des Quatre Voleurs"

On raconte qu'une peste meurtrière s'abattit un jour sur Marseille et les environs. La mortalité devint bientôt si grande que la population se vit réduite à la dernière extrémi-

(1) Le Père Le Jeune: *Dictionnaire Général du Canada*, vol. ii, p. 99.

(2) John J. Heagerty: *Four Centuries of Medical History in Canada*, vol. i, p. 105.

(3) *Relations des Jésuites*, édition Thwaites, vol. lxxviii, p. 224, cité dans Ahern: *Notes pour Servir à L'histoire de la Médecine dans le Bas-Canada*, pp. 58-60.

(4) *Bull. Rech. Hist.*, vol. xxxix, p. 519.

(5) *Bull. Rech. Hist.*, loc. cit., p. 522.

té. Personne n'osait approcher les malades, et les morts restaient sans sépulture. Quatre voleurs cependant circulaient avec impunité par toute la ville, devenue un charnier. Ils soignaient les malades et enterraient les morts. Mais on découvrit bientôt que, sous prétexte d'exercer la charité, ils dépouillaient les mourants. Ils détroussaient même les cadavres. L'un d'eux fut pris les mains dans le sac, si on peut dire. Il confessa : lui et ses compères possédaient un antidote qui les mettait à l'abri du fléau, leur permettant ainsi de piller les pestiférés. On lui promit le pardon de ses crimes s'il révélait la composition de ce prophylactique mystérieux. Le nouveau talisman fut bientôt connu et sa renommée s'étendit dans tous les pays d'Europe. Il prit des noms divers. En France, on l'appela "Vinaigre des Quatre Voleurs"; en Allemagne, "Gewürz Essig" (vinaigre d'épices) et "Pest Essig" (vinaigre contre la peste); en Angleterre, "Acetum Bezoardicum" (préparation vinaigrée de bézoard), ou simplement "Acetum Prophylacticum" (vinaigre prophylactique) (1).

Les vertus protectrices de cet élixir étaient si puissantes qu'on assurait qu'aucun poison, maladie, peste ou autre fléau, ne pouvait résister à son action. Quelle était donc alors la composition du "Vinaigre des Quatre Voleurs"? Elle a varié avec les pays et les époques. Le bézoard en constitua pendant longtemps la partie essentielle. Bézoard vient du portugais "bezuor"; et cette langue l'avait emprunté au persan "bâdzahâr", qui signifie : pierre contre le venin. Au temps d'Ambroise Paré, on écrivait "bezahard" (2).

Le bézoard, d'après Hatzfeld et Darmesteter, était "une concrétion calculeuse que l'on trouve dans l'intestin et dans l'estomac de certains animaux, et dont on se servait comme antidote, amulette, etc." La chèvre sauvage de la Perse (*capra aegagrus*) et autres herbivores des pays orientaux fournissaient cette concrétion. C'était une masse formée de la nourriture agglutinée de l'animal. Son nom exact était "lapis bezoar orientale". Ce calcul intestinal était assez rare et possédait aux yeux du vulgaire, — sans raison, il va sans dire,

(1) Charles H. La Wall, dans : *The New England Journal of Medicine*, vol. 210, p. 103.

(2) *The New Standard Encyclopedia*, au mot "besoar".

— des vertus prophylactiques extraordinaires. Il s'en vendit jusqu'à dix fois le prix de l'or. Le llama de l'Amérique du Sud produisait lui aussi un bézoard qu'on appelait en pharmacutique "lapis bezoar occidentale". Comme il fallait s'y attendre, il n'approcha jamais par ses vertus son confrère d'Europe.

Le bézoard ne se prenait pas pur. On en faisait, après l'avoir pillé, une préparation vinaigrée (acetum bezoardicum). Le plus souvent cependant, aucun bézoard n'était employé; à cause, sans doute, de la rareté et de la cherté de ce produit. Le mot bézoard en vint à signifier antidote tout simplement; et, d'après La Wall, le "Vinaigre des Quatre Voleurs" n'était en réalité qu'une préparation vinaigrée d'ail et d'aromates.

Les bonnes et les mauvaises réputations sont difficiles à détruire. Le Formulaire officiel américain et certaines autres pharmacopées donnent encore de nos jours la recette du vinaigre aromatique, arrière-petit-fils du "Vinaigre des Quatre Voleurs". L'été dernier, à l'exposition de Chicago, la maison E.-R. Squibb & Sons avait un comptoir consacré aux vieilles drogues du xviii^e siècle. On pouvait y voir un échantillon d'Acetum Bezoardicum.

Monseigneur de Lauberivière avait trois fioles de ce vinaigre contre la peste. Il ne les avait pas sur le navire; mais elles étaient chez lui. Quelle ironie! C'est à peine arrivé chez lui qu'il tombe malade et meurt. Si seulement Lajus avait fureté dans les armoires de Monseigneur!

QUESTION

Bibaud, dans son *Panthéon Canadien*, dit que la succession du juge DeBonne, mort intestat, a été l'objet de longs litiges en Canada et en Angleterre.

La *Gazette de Québec* "publiée par autorité" du 29 mars 1827, page 238, contient une annonce signée Matthew Bell disant qu'il a été dûment nommé représentant de Monsieur Delacarte et de Madame de Chautigné, héritiers du juge DeBonne.

Que connaît-on de ces procès?

F.-J. A.

LETTRE DU MINISTRE A MM. DE BEAUHARNOIS
ET HOCQUART (28 MARS 1730)

A Versailles le 28 mars 1730

Mrs,

Jay reçu les lettres que vous m'avez écrit le 25 8^{bre} de l'année dernière. Jay veu ce que vous m'avez marqué au sujet de la mine de cuivre qui se trouve à la pointe de l'ouest du Lac Supérieur il se peut faire que M. de Cavaignial se soit trompé dans le calcul quil a fait des frais de transport du cuivre qu'on pourroit en tirer Je ne vous ay proposé ce quil m'en avoit dit que comme une idée de laquelle il convenoit que vous eussiez connoissance pour examiner les avantages que cette mine pourroit produire.

Je compte recevoir cette année tous les éclaircissemens nécessaires tant sur la scituation et l'étendue de cette mine que sur la qualité du cuivre qu'on en pourra tirer Les frais quil en cousteroit pour la façon et ceux du transport dont vous m'envoyez un état bien détaillé, vous me ferez plaisir de ne point perdre cet objet de veue cela doit vous en faire aussy en marquant votre attention sur tout ce qui peut procurer quelque avantage à la colonie vous devez de mesme étendre vos soins sur toutes les découvertes qui pourront se faire dans le pays. M. le M^{is} de Beauharnois peut en estre informé en chargeant les commandants de différents postes de recommander aux voyageurs de prendre des notions des endroits où ils passent et de se faire instruire par les Sauvages des mines en minéraux qui peuvent se trouver sur les terres quil habitent.

Jay toujours pensé qu'après la conduite irrégulière qu'a tenue le frère Chrestien cy devant Supérieur de l'hôpital de Montréal on n'auroit plus de confiance en luy, Jay approuvé que vous ayez conféré avec M. le coadjuteur sur le choix d'un autre supéreur et quil se soit chargé d'examiner ce quil conviendrait de faire pour remettre la règle dans cet hôpital.

Je compte sur l'attention de Mr Hocquart pour l'arrangement des affaires temporelles et pour rendre aux créanciers la justice qui peut leur estre duee (1).

(1) Archives de la province de Québec.